IMT Nuremberg Archives

H – 502

International Court of Justice

720
7
M

H0502 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Séance du vendredi 22 février 1946, ouverte à 10 heures sous la présidence de Lord Justice Lawrence.

THE MARSHAL OF THE COURT. - L'accusé Fritsch est absent pour cause de maladie.

CONSEILLER RAGINSKI. - Messieurs les Juges,

J'en arrive maintenant à la présentation des documents apportant la preuve de la culpabilité des accusés dans la destruction des villes et villages et dans l'accomplissement d'autres destructions encore.

Cette accusation figure au paragraphe C du chef d'accusation 3 de l'Acte d'accusation. Nos preuves montreront que lesdestructionsdes villes et des villages n'étaient pas le fait de nécessités de guerre militaires mais préméditées et accomplies suivant des plans soigneusement préparés par le gouvernement hitlérien et le haut commandement allemand.

La destruction dans les villages et les villes des industries et des transports faisait partie intégrante de la conspiration générale dirigée vers le but de l'asservissement des peuples d'Europe et de l'établissement de la domination mondiale de l'Allemagne hitlérienne.

H0502 – 0003

JN 2

Partout où ont passés les envahisseurs germano-fascistes, ils ont apporté avec eux la mort et la destruction. Dáns le feu et l'incendie périssaient les oeuvres les plus précieuses du génie humain, des batiments industriels sautaient avec des maisons abritant des millions de travailleurs. Parmi eux périssaient des vieillards, des femmes et des enfants, restés sans abris et dépourvus de tous moyens d'existence.

Avec une cruauté toute particulière, les Hitlériens pillaient et détruisaient les villes et les villages des territoires momentanément occupés de l'Union Soviétique, à moins,que, sur les ordres du haut commandement allemand, ils établissement une zone désertique.

Je vais citer comme preuve un document déjà présenté au Tribunal sous le n° URSS-51/2. Il figure à la page 3 du tome 7 du livre de documents.

" Dans un ordre récemment tombé aux mains de l'Armée Rouge, non loin de la ville de Verkhovie, dans la région d'Orel, ordre destiné au 512 ème régiment d'infanterie allemand, signé par le Colonel Schitnig, on dit avec un cynisme évident :

" la zone qui est appelé à être évacuée par les troupes doit avoir, après cette évacuation, l'aspect d'un désert. Dans les endroits où il faut procéder à une destruction totale, il faudra brûler toutes les maisons, faire sauter toutes les maisons en pierre et les pierres. Les mesures pour la création d'une zone désertique devront être prises et exécutées impitoyablement et totalement."

Ainsi est rédigé l'ordre destiné au 512 ème régiment d'infanterie allemand. Je cite plus loin :

H0502 - 0004

JN 3

" Détruisant nos villes et nos villages, le commandement allemand exigeait de ses troupes la création d'une zone désertique pour toutes les localités soviétiques où elles étaient chassées par l'avance victorieuse des troupes de l'armée rouge."

Je présente cet ordre au 512 ème régiment d'infanterie allemand, comme document sous le n° 168.

LE PRESIDENT. - Avez-vous la date ?

CONSEILLER RAGINSKI. - 10 décembre 1941. Il apparait dans ce document que le commandement militaire allemand prescrivait la destruction totale et impitoyable des localités habitées et que cette destruction était préparée et mise au point auparavant.

Le Ministère Public Soviétique a une grande quantité de documents sur cette question à sa disposition. Je me limiterai à citer des extraits d'un verdict du Tribunal Militaire régional prononcé contre le Lieutenant Général Bernhardt et le Major Général Hamann, que je présente au Tribunal comme preuve sous le n° URSS-90. Le tribunal militaire a établi que le Général Bernhardt et le général Hamann agissaient d'après les plans et les directives du haut commandement de l'armée allemande.

Je vais citer un court extrait de ce verdict figurant à la page 25 du livre de documents.

" Ils procédaient à une destruction systématique de villes et de localités habitées en prévoyant outre la destruction de batiments industriels, la destruction d'hopitaux, de sanatoria, d'écoles universitaires, de musées et autres établissements culturels et même des maisons

H0502 – 0005

d'habitation. Ces dernières étaient détruites sans le moindre avertissement et sous les décombres périssaient des citoyens soviétiques. De même que la destruction de localités habitées était effectuée avec préméditation, les usines, les fabriques, les centrales électriques devaient aussi être détruites.

Comme preuve, je présente la communication de la commisstion d'état extraordinaire présentée au Tribunal sous le n° URSS-2, ce document figure à la page 28 de votre livre de documents. Ce rapport est constitué par une instruction secrète du chef de l'Economie du groupe d'Armée du 2 octobre 1943, sous le n° I/3D3/43 qui prescrivait aux chefs de détachements économiques de procéder à la destruction totale des établissements industriels. Il est notamment prescrit :

" Les destructions devront être accomplies, non pas à la dernière minute, lorsque les troupes devront déjà commencer à battre en retraite mais en temps utile."

Sur la question des ordres du haut commandement allemand et de la façon dont ces ordres furent exécutés, nous trouvons des renseignements précieux dans la note du Commissaire du peuple aux affaires étrangères, Molotov, datée du 27 avril 1942, présentée au Tribunal sous le numéro URSS-5I/3. Je vais citer quelques extraits de la deuxième partie de cette note, intitulée, " destruction des villes et des villages ". On n'a pas encore cité d'extraits de cette partie. Ils figurent aux pages 6 et 7 du livre de documents qui est devant vous.

H0502-0006

" Sur l'ordre direct du haut commandement militaire, l'armée germano fasciste soumet à une destruction incroyable les villes et les villages soviétiques pendant ses conquêtes et l'occupation."

Je passe la fin de la page 4 ainsi que le début de la page 5 de mon rapport.

LE PRESIDENT. - Je crois que vous ne devriez pas omettre la lecture des quatre premières lignes de la page 5.

CONSEILLER RAGINSKI. - Monsieur le Président je passe cette partie parce que ce document a déjà été cité hier, mais je vais le lire si vous le désirez.

LE PRESIDENT. - Si vous l'avez déjà cité, il n'est pas nécessaire de le relire. A-t-il été lu hier ?

CONSEILLER RAGINSKI. - J'ai cité ce document hier, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Très bien. Mais on me dit que vous n'avez pas lu ces lignes du document du 10 octobre 1941, figurant au début de la page 5. Je crois qu'il est préférable que vous les lisiez. Quand je dis " début de la page 5 ", je veux dire l'ordre du 10 octobre 1941 qui figure dans votre exposé.

CONSEILLER RAGINSKI. - C'est un extrait d'un ordre à la 5 ème armée allemande du 10 octobre 1941, signé par le Maréchal Von Reichenau, il est déposé comme document sous le n° URSS-12 :

H0502 - 0007

" Les troupes s'interesseront à l'extinction des incendies dans le seul cas où les batiments menacés sont destinés au cantonnement des unités militaires" Tous les autres immeubles et batiments devront être détruits"

A la fin de l'année 1941 et au début de 1942, le commandement allemand publia une série d'ordres invitant les unités de l'armée allemande battant en retraite devant la pression exercée par l'Armée Rouge à détruire tout ce qui était demeuré intact pendant l'occupation. Des milliers de villages et de villes, des quartiers entiers de villes et même des villes entières furent brûlés, dynamités, rasés par l'armée germano fasciste en retraite.

La destruction organisée des villes et des villages soviétiques s'est transformée en activité spéciale représentant une branche de l'activité criminelle des envahisseurs allemands des territoires occupés soviétiques. Des instructions spéciales et des ordres détaillés du commandement allemand sont consacrés aux méthodes à utiliser pour la destruction des localités soviétiques. Pour chaque mission déterminée, on a recours à des détachements spéciaux préparés pour cette activité criminelle. Voici parmi tant d'autres quelques faits connus du gouvernement soviétique.

Je me réfère de nouveau à l'ordre adressé au 512 ème régiment d'infanterie que je viens de déposer sous le n° URSS-168. Cet ordre est constitué par l'exposé d'un plan détaillé sur la destruction de villages dans la région occupée par le régiment pendant la période allant du 10 octobre à décembre inclus. Cet ordre, établi selon le modèle en usage dans toute l'armée allemande, stipule :

H0502 – 0008

" La préparation de la destruction des localités habitées doit être poursuivie de façon à ce que

a) avant que les instructions soient données la population civile ne se doute de rien.

b) la destruction peut commencer d'un seul coup au moment fixé. Le jour venu, dans les localités habitées, il faudra veiller soigneusement à ce qu'aucun des habitants faisant partie de la population civile ne quitte la localité surtout après l'annonce de la destruction."

L'ordre du commandement de la 98 ème division d'infanterie allemande, daté du 24 décembre 1941 stipule après l'énumération de 16 villages soviétiques destinés à être brûlés :

" Toutes les réserves de foin, de paille et de produits divers sont à brûler. Tous les fours des maisons d'habitations sont à démolir à coups de grenades afin de les rendre inutilisables.

"

Cet ordre ne doit en aucun cas tomber aux mains de l'ennemi."

L'ordre d'Hitler du 3 janvier 1942 est du même genre.

" S'accrocher à chaque localité habitée, ne pas reculer d'un seul pas, se défendre jusqu'au dernier homme, jusqu'à la dernière grenade, voici ce qu'exige le moment présent.

" Chaque localité habitée doit devenir un point de défense. En aucun cas elle ne doit être rendue à l'ennemi, même si elle est débordée par celui-ci. Si, cependant, sur l'ordre du commandement supérieur cette localité doit être abandonnée, il est absolument indispensable

de tout brûler jusqu'à la dernière pierre et de faire sauter les fours."

" Signé : Adolf Hitler "

Hitler ne s'est pas gêné pour reconnaître publiquement que la destruction des villes et des villages soviétiques était effectuée par son armée. Dans son discours du 30 janvier 1942, il dit :

" Là où les Russes ont réussi à percer...

LE PRESIDENT. - Cet ordre du 3 janvier 1942, signé par Hitler se trouve-t-il dans le rapport gouvernemental officiel soviétique ?

CONSEILLER RAGINSKI. - Cette note est incluse dans la note du Commissaire aux Affaires étrangères Molotov constituant le document déjà présenté sous le n° 5I/3

LE PRESIDENT. - Dans le rapport de M. Molotov

CONSEILLER RAGINSKI. - C'est une note du Commissaire du Peuple Molotov. Dans son discours du 30 janvier 1942, Hitler déclara :

" Là où les Russes ont réussi à percer pour réoccuper - croient-ils - des localités habitées, ces localités n'existent plus, il n'y a plus que des ruines."

Reculant sous les coups de l'Armée Rouge du Kouban, le commandement allemand avait élaboré un plan d'opérations détaillé intitulé " Mouvement Krimhilde " dont toute une partie est consacrée à un plan de destructions. Ce plan est précisé par un document secret télégraphique de 2 pages destiné aux commandants des états-majors. Il est signé par Hitler. Sur la première page figure l'inscription

H0502 - 0010

JN 9

" Secret M/2371, 17 exemplaires ". L'exemplaire que nous présentons au Tribunal sous le n° URSS II5 est le 17 ème exemplaire de cet ordre d'Hitler. Il porte le signe distinctif C-177, il figure aux pages 30 à 33 de votre livre de documents. Je vais citer l'article 2 de ce document :

" Destructions lors de la retraite.

" a)toutes les installations pouvant servir à l'ennemi, les cantonnements, les routes, les édifices d'art, les barrages, etc... devront absolument être détruits

" b) toutes les voies de chemin de fer et toutes les routes sont à démonter ou a détruire.

" c) tous les barrages doivent pêtre rendus inutilisables et détruits

" d) les installations se trouvant sur le territoire du Kouban servant à la récupération du pétrole doivent être complètement anéanties

" e) le port de Novorossiysk est à détruire et à boucher de façon à ce que son utilisation par la flotte russe soit rendue impossible avant longtemps.

" f) il faut également envisager la pose de mines

" g) l'adversaire devra retrouver un pays absolument inutilisable pour longtemps, inhabité et dévasté où pendant des mois encore résonneront les détonations des mines."

Nous avons toute une série de documents analogues mais je me permettrai d'attirer l'attention du Tribunal sur deux d'entre eux. Je veux parler d'un extrait du journal de Frank se rapportant à cette question et aux ins-

H0502 - 0011

tructions du commandant de la 118 ème division d'anéantissement en activité en Yougoslavie. Cela figure dans le journal de Frank au tome commençant le 1er mars 1944 et allant jusqu'au 31 mai de la même année, sous le titre " conférence de travail à Cracovie, le 12 avril 1944 " ; un passage rédigé le 17 avril du contenu suivant : (ceci figure à la page 45 de votre livre de documents)

" Le fait important est que les troupes ont reçu l'ordre de ne laisser aux Russes que de la terre brûlée. quand il est nécessaire de nettoyer la région, il ne faut pas faire de différence entre le gouvernement général et d'autres régions. "

Je tiens à rappeler au Tribunal que dans le document présenté sous le n° URSS 132 qui est une instruction secrète adressée à la 118 ème division d'extermination et signée par le Major Général de l'Armée allemande Kuebler, instruction saisie en juin 1944par les détachements de l'armée nationale de libération yougoslave, on ordonnait aux troupes de se comporter envers la population avec une cruauté sans pitié et de détruire les localités habitées ou abandonnées.

Il me semble bon d'attirer l'attention du Tribunal sur un autre point, c'est que, la destruction des villes et autres localités, était non seulement conçue, préparée et ordonnée, mais encore exécutée par des détachements spéciaux créés dans ce but par le commandement allemand.

Je tiens à présenter comme preuves quelques extraits qui n'ont pas encore été cités tirés du document officiel du gouvernement soviétique. Dans la note du Commissaire du peuple aux affaires étrangères, Molotov, du 27 avril 1942, il est dit (le passage que je cite figure à la page

H0502 - 0012

JN II

9 de votre livre de documents)

" Des détachements spéciaux créés par le haut commandement allemand en vue de détruire les localités habitées soviétiques et d'exterminer en masse la population civile au cours de la retraite des armées hitlériennes, poursuivent leur ceuvre sanglante avec le sang-froi caractérisant les criminels professionnels.

" Ainsi, par exemple, avant leur retrait du village de Bolshekrepinskaya, région de Rostov, les Allemands ont utilisé dans les rues du village des lance-flammes spéciaux avec lesquels ils ont brûlé l'une après l'autre 1.167 maisons d'habitation, l'hopital, l'école et d'autres édifices publics. En même temps, les mitrailleurs abattaient sans avertissement les habitants qui s'approchaie de leurs maisons en flammes, en ligotaient d'autres et les jetaient dans ces maisons en flammes."

Je passe une partie de la page 9 de mon exposé et j'en arrive à l'avant dernier paragraphe de cette page Dans le rapport de la Commission extraordinaire d'état présenté au Tribunal sous le n° URSS-46, on dit :

" Dans leur haine débordante pour les peuples soviétiques, haine née de leur défaite sur le front, le Commandant de la 2 ème Armée blindée allemande, le Général Schmidt et le commandant de la région administrative d'Orel, le Major Général Harmann ont créé des détachements spéciaux de mineurs pour la destruction des villes, des villages et des kolkhozes de toute la région d'Orel. Ces détachements incendiaient et détruisaient tout dans leur retraite. Ils détruisaient les monuments culturels et artistiques du peuple russe, ils incendiaient les villes, les bourgs et les villages."

H0502 - 0013

JN I2

Le document présenté au Tribunal sous le n° URSS-279 rapporte le fait suivant :

" A Viazma et à Gjatsk, les chefs de la 35 ème division d'Infanterie, le commandant Général Mᵉrker, de la 252 ème division d'infanterie, le Commandant Général Schaefer, et de la 7 ème division d'infanterie, le Commandant Général Roppert, avaient détaché des formations spéciales d'incendiaires et de poseurs de mines pour brûler et faire sauter les maisons d'habitations, écoles, théâtres, clubs, musées, bibliothèques, hopitaux, églises, magasins, usines, ne laissant derrière eux que cendres et ruines."

Dans le document présenté au Tribunal sous le n° URSS-2 figurent quelques indications données par des prisonniers de guerre allemands, je voudrais citer l'une de ces dépositions.

H0502 - 0014

Le prisonnier de guerre, le caporal Herman Verkhovicdu 597 ième division d'armée de la 306 ième division de l'armée allemande a déclaré :

"J'ai pris part à l'incendie et à la destruction d'établissements gouvernementaux et de maisons d'habitation au début de la rue principale de la ville de Stalinov Personnellement, j'ai placé des matières explosives quxquelles ensuite j'ai mis le feu et ainsi avec ma participation furent détruits cinq grands immeubles et plusieurs autres furent incendiés."

On pourrait, M.M. les Juges, prolonger indéfiniment les citations ; je répète que nous avons un nombre immense de ces dépositions à notre disposition mais je pense qu'il n'est pas indispensable d'en présenter beaucoup plus car ce qui a déjà été cité permet de se rendre compte du fait que ces destructions préméditées qui furent exécutées par les hitlériens dans les territoires occupés constituaient un système et non pas des faits isolés et que ces destructions n'étaient pas seulement exécutées par des soldats et des officiers isolés de l'armée allemande mais qu'elles étaient accomplies sur les ordres du haut commandement de l'armée.

Je saute donc à la page II de mon rapport et passe à la page I2 : une place spéciale dans les projets que se proposaient les criminels hitlériens était la destruction de Moscou et de Léningrad : grisés par leurs premiers succès militaires, les hitlériens élaboraient des projets insensés pour l'anéantissement des plus importants centres culturels et industriels des citoyens soviétiques/ A cet effet, ils avaient déjà préparé des Sonderkommandos spéciaux et ils s'étaient même hâtés de déclarer leurs intentions "de ne jamais accepté la capitulation de ces villes, fait qui n'avait jamais eu lieu".

Il est indispensable de noter que des expres-

H0502 - 0015

sions comme "raser des villes jusqu'au sol" ou "effacer de la surface de la terre" étaient assez souvent employées par les conspirateurs hitlériens. Ce n'était pas seulement des menaces mais également des actes criminels et comme nous le verrons par la suite, ils réussirent en plusieurs endroits de raser jusqu'au sol des villages et des villes florissantes.

Je passe un paragraphe de mon rapport et je citerai maintenant deux documents qui montrent les intentions des conspirateurs hitlériens : le premier document est une directive secrète de l'état-major de la Marine de guerre n° I/41 en date du 29 septembre 1941 intitulée :Avenir de la ville de Pétersbourg". Ce document a déjà été présenté par nos collègues américains, c'est pourquoi, malgré que nous possédions également l'original de ce document, je pense qu'il est inutile de le citer

Avec votre permission, M. le Président, je rappellerai simplement son contenu : dans cette directive il est indiqué que le Führer avait l'intention d'effacer de la surface de la terre la ville de Pétersbourg ; il voulait soumettre cette ville à un blocus étroit, et la bombarder par l'artillerie et par l'aviation et ainsi de la raser complètement. Il est également indiqué dans cette directive que si des demandes de reddition étaient présentées, elles devraient être refusées par les Allemands. Il est dit enfin que c'est une directive non seulement de l'état-major de la Marine de guerre mais une directive générale

Je ne cite que le dernier paragraphe de la page 13.

Le 2 ième document a le n° Z 123 et est présenté par nous au Tribunal en tant que preuve sous le n° URSSI14 : c'est également une directive secrète du Haut commandement des forces armées en date du 7 octobre 1941

H0502 - 0016

portant le n° 44 I6 75 - 44, elle est signée par l'accusé Jodl ; ce document, M.M. les Juges, se trouve pages 69 et 70 du Livre de documents ; je cite le texte de ce document ou plutôt quelques extraits (page I4 de mon rapport). Le Ier paragraphe est le suivant :

" Le Führer étant encore une fois arrivé à la conclusion que la reddition de Léningrad et plus tard de Moscou ne devrait pas être acceptée, même si l'ennemi la proposait"

Et plus loin, avant-dernier paragraphe de la même page : "C'est pourquoi pas un seul soldat allemand ne doit rentrer dans cette ville ; nous devons forcer par les armes tous ceux qui essayent de quitter la ville d'y retourner sous le feu. L'exode de la population par des passages plus étroits et non gardés par nous vers l'intérieur de la Russie doit être permis avant que les autres villes ne soient prises.

On doit affaiblir à l'aide d'un feu d'artillerie et d'un bombardement aérien la capacité de résistance de ces villes et il faut obliger la population à partir. Nous ne pouvons assumer la responsabilité d'exposer la vie de nos soldats pour que les villes russes restent intactes et encore moins pour que la population civile se nourrisse aux dépens des soldats allemands. Tous les officiers supérieurs doivent être informés de cette volonté du Führer."

Les conspirateurs hitlériens commençaient à mettre à exécution leurs desseins criminels de destruction de Léningrad avec une cruauté sans exemple. Dans le rapport de la commission de la ville de Léningrad sur les atrocités des occupants germano-fascistes sont décrits en détail les crimes monstrueux des hitlériens. Ce document a déjà été présenté au Tribunal sous le N°URSS 85 ; je ne citerai que les données générales se trouvant page 1 du rapport correspondant à la page 7I du livre de documents. Je cite :

H0502 - 0017

"A la suite des actes barbares des envahisseurs germano-fascistes dans la ville de Léninegrad et de ses environs furent complètement détruits 896I édifices industriels : furent détruits partiellement 5869 bâtiments : furent complètement rasées 20.627 maisons d'habitation et en partie, 8.788. Furent complètement détruits 295 bâtiments d'intérêt culturel ou historique et partiellement I628

Furent complètement détruits 6 et partiellement 66 édifices religieux. Les hitlériens anéantirent ou endommagèrent diverses constructions équivalant à une somme de plus de 718.000.000 de roubles et pour plus de 1.43.000.000 de roubles d'installations industrielles ou agricoles"

On voit dans ce document que les hitlériens ont de façon systématique bombardé par avions et par artillerie les villes et leurs maisons d'habitation, les théâtres les musées, les hopitaux, les garderies d'enfants, les écoles, les instituts ; plusieurs milliers de bombes et d'obus tombés sur les édifices les plus précieux de Léninegrad ses jardins et ses parcs, ont détruit partiellement la ville.

Je voudrais maintenant vous citer l'une des nombreuses dépositions d'Allemands dont il est question dans ce document et notamment le 7 ième paragraphe de la page I4 qui est la page 88 du Livre de documents

"Fritz Kelt, chef de la 2 ième pièce de la 2 ième batterie de la 2 ième division du 9I0 ième régiment d'artillerie,a déclaré :

Pour le bombardement de Léninegrad, les batteries avaient une réserve spéciale d'obus qui étaient fournis en quantités illimitées ; tous les servants des pièces savaient que le bombardement de Léninegrad avait pour but la destruction de la ville et l'extermination de la population civile, c'est pourquoi ils considéraient avec ironie les rapports du Haut commandement allemand où il était question

H0502 - 0018

de bombardements des objectifs militaires de Léningrad "

Les conspirateurs hitlériens projetaient la destruction complète de la capitale de la Yougoslavie : Belgrade : je rappellerai ici le document n° I746 PS présenté au Tribunal le 7 décembre I945 ; il est constitué par un ordre d'Hitler en date du 27 mars I74I relatif à l'agression contre la Yougoslavie . On sait que dans cet ordre intitulé Directive 25, est exposé en détail le plan stratégique et militaire de l'agression et en même temps il y est déclaré que toutes les installations terrestres de la Yougoslavie y compris Belgrade doivent être anéanties par des bombardements incessants diurnes et nocturnes.

Je passe le Ier paragraphe de la page I8 de mon rapport car les faits dont illest question ont été cités ici le II février ; je citerai quelques extraits des pages 22 et 23 du rapport officiel du gouvernement yougoslave ; ces passages correspondent aux pages III et II2 de votre tome de documents. Je cite :

"L'uniformité systématique de pareils crimes perpétrés sur les ordres du gouvernement du Reich et de l'O.K.W. est également confirmée par le fait que la destruction des localités et l'extermination des populations ne s'interrompaient même pas au moment de la retraite des troupes allemandes en Yougoslavie ; parmi des milliers de cas analogues, la destruction de Belgrade et l'extermination de ses habitants survenaient au mois d'octobre I944 car les combats pour la libération de Belgrade ont duré du I5 au 20 octobre I944 ; avant le début de ces combats, les Allemands avaient établi le plan de la destruction systématique de cette ville. Ils ont envoyé dans la ville une grande quantité de détachements spécialement instruits et entrait dans leur mission l'extermination de la population après le minage des édifices. Grâce à l'avance rapide de l'armée rouge et de l'armée nationale de libération yougoslave, ils n'ont pas pu remplir complètement la mission qui leur avait

H0502 - 0019

été confiée par le commandement allemand mais ils réussirent néanmoins à détruire un grand nombre de bâtiments dans la partie méridionale de la ville et à exterminer un nombre important de ses habitants."

" Dans une proportion encore plus grande, le même désastre arriva dans la partie nord de la ville au confluent du Danube et de la Save : les Allemands allaient de maison en maison, chassant les habitants dans la rue, sans vêtements et pieds nus, et plaçaient dans chaque appartement des produits incendiaires puis mettaient ensuite le feu à toute la maison ; si les maisons étaient construites en matériaux très résistants, elles étaient minées. Les Allemands tiraient sur les habitants et tuaient des gens sans défense et dans plusieurs immeubles importants, les habitants furent enfermés et exterminés par l'explosion des mines. Les dégâts causés ainsi à Belgrade se montent à la somme de I.I27.I29.069 dinars d'avant-guerre"

Ainsi, la destruction de Belgrade fut décidée dans l'ordre de Hitler du 27 mars I941 et elle s'effectua d'après les instructions directes de l'accusé Goering et en octobre I944, elle fut exécutée selon les mêmes méthodes que les hitlériens appliquaient dans les territoires de l'URSS

J'en arrive à la présentation des preuves relatives à la destruction sans exemple, préméditée, commise par les hitlériens, de la capitale de l'Etat polonais : Varsovie. Je citerai trois documents qui dévoilent les intentions criminelles des conspirateurs fascistes, intentions qui consistaient à effacer cette ville de la surface de la terre : le premier document est présenté par moi sous le N°URSSI28 : c'est un télégramme adressé à l'accusé Franck portant le n°I3265 et signé par le gouverneur de la région de Varsovie, le Dr Fischer. Ce document se trouve dans le

H0502 - 0020

Livre de documents page I48 ; je cite le texte de ce télégramme :

"Au Gouvenneur général et Ministre du Reich Dr Franck à Cracovie - Varsovie N° ~~13285xxxII/10/44x~~ 13.265 - II - IO - 94 - IO/40/ ~~MF~~ NS

Sujet : Nouvelle politique à l'égard de la Pologne : à la suite des réclamations faites par le "Ober-Gruppenführer SS von Dem Bach-Zelewski au Reichsführer SS, je vous communique ce qui suit : L'obergruppenführer von Dem Bach a reçu un nouvel ordre de ramener le calme dans Varsovie, c'est-à-dire au cours des opérations militaires, de la raser au niveau du sol, si cependant cela ne va pas à l'encontre des plans militaires qui pourraient demander la possibilité d'utiliser la ville comme forteresse. Avant la destruction de la ville, il est indispensable d'évacuer tous les stocks de matières premières en textiles ainsi que les meubles. Le rôle le plus important appartient donc à l'administration covile

Je vous communique ces décisions parce que ce nouvel ordre du Führer relatif à la destruction de Varsovie a une grande signification pour la fixation d'une politique de l'avenir à l'égard de la Pologne

Le gouverneur de la région de Varsovie actuellement à Sochantzew Signé : Dr Fischer

Von Dem Bach mentionné dans ce télégramme est connu de vous M.M. les Juges, il a déposé devant le Tribunal le 7 janvier au soir. Sur la question de savoir comment l'Obergruppenführer S.S. Von Dem Bach exécuta l'ordre d'Hitler relatif à la destruction de Varsovie, il suffit de lire les dépositions écrites données par lui sous serment le 28 janvier I946 lors de son interrogatoire par le Procureur de la république polonaise M.Sawicki.

L'original du procès-verbal dressé en langue allemande et signé par von Dem Bach est présenté par moi comme document URSS 3I3. Je citerai deux extraits de ce procès-verbal :

H0502 - 0021

"Lorsque je parlais à Reinefahrt de ses agissements et que je lui disais qu'ils étaient en contradiction flagrante avec la morale et la raison, Reinefahrt se retrancha derrière les ordres de Hitler et de Himmler. Cet ordre...

LE PRESIDENT

Nous entendrons l'objection

DR SEIDL

Dr Seidl, avocat de l'accusé Franck : je proteste contre la lecture de l'interrogatoire du témoin von Dem Bach qui a été entendu devant le Tribunal ; il aurait fallu questionner le témoin, ici, devant le Tribunal. Au cas où le ministère public russe ne voudrait pas renoncer à la production de cet interrogatoire, je propose que le témoin von Dem Bach-Zelewzki qui se trouve encore à Nuremberg soit encore une fois entendu par le Tribunal afin que la défense ait la possibilité d'interroger le témoin en contre-interrogatoire

LE PRESIDENT

Bien : Général, voulez-vous ajouter quelque chose ?

GENERAL RAGINSKY

M. le Président, le procès-verbal denl'interrogatoire de von Dem Bach-Zalewski qui a été fait sous le sceau du serment a été déposé par le ministère public soviétique ; il a été fait conformément à toutes nos lois, c'est pourquoi nous croyons indispensable et possible de le présenter au Tribunal sans convoquer une deuxième fois von Dem Bach-Zalewski pour l'interroger ici.

Si le Tribunal arrive à la conclusion qu'on ne peut citer sa déposition sans le convoquer à nouveau ici alors, dans le but déconomiser du temps, nous sommes parfaitement d'accord pour ne pas citer sa déposition, étant donné que ces faits sont abondamment prouvés par d'autres documents que je présenterai au Tribunal

LE PRESIDENT

Puis-je vous demander ceci, Général ? Si le

H0502 – 0022

témoignage donné devant la Commission polonaise est le même que celui que Bach-Zalewsky a fait devant le Tribunal, il est inutile de le convoquer, ce témoignage serait cumulatif S'il est différent, l'avocat aura sûrement l'occasion de contre-interroger le témoin sur ce sujet

GENERAL RAGINSKY

Le témoignage qui a été donné par Bach-Zalewsky au Procureur général de la République polonaise est en addition à celui qui a été fait devant le Tribunal : pour ce qui se rapporte au rasement de Varsovie, Bach-Zalewsky n'a pas été questionné durant son témoignage devant le Tribunal

LE PRESIDENT

Général Raginsky, le Tribunal comprend que vous vous préparez à retirer cette preuve, étant donné que le témoin a déjà fourni une preuve et le Tribunal considère que c'est la meilleure solution ; ainsi la preuve sera retirée du dossier si elle a déjà été versée

Je crois que c'est le moment de faire la suspension de l'audience

..... SUSPENSION DE IIhI/4 à IIh35

GENERAL RAGINSKY

Comme conséquence de la conclusion du Tribunal, j'exclus de mon exposé la page 2I et je passe à la page 22

Je lirai au Tribunal un extrait du journal de l'accusé Franck qui a été présenté au Tribunal sous le n° URSS 223, il se trouve à la page 45 du Livre de documents

Je parlerai de la partie du jouranl commencée en I944 le Ier août et allant jusqu'au I4 décembre I944 ; il s'y trouve une note au sujet du télégramme envoyé par Franck au ministre du Reich Lammers. je cite :

"Le 5 août I944, le gouverneur général envoya le télégramme suivant au ministre du Reich Dr Lammers : " La ville de Varsovie est pour sa plus grande partie en flammes. L'incendie des maisons est la meilleure méthode pour empêcher les insurgés d'échapper ; après cette insur-

H0502 - 0023

rection et sa répression, Varsovie subira son juste destin, celui de son anéantissement complet."

Les documents présentés établissent que les conspirateurs fascistes se proposaient de raser la capitale polonaise, que la destruction de Varsovie était dirigée et voulue par le gouvernement hitlérien et que l'accusé Franck y a joué un rôle actif

Sur tous les territoires occupés de l' URSS , de la Yougoslavie, de la Pologne, de la Grèce et de la Tchécoslovaquie, les envahisseurs germano-fascistes ont systématiquement détruit les endroits habités sous prétexte de lutter contre les partisans ; des détachements spéciaux créés par le commandement militaire allemand, partant en expéditions punitives, brûlèrent et firent sauter des dizaines de milliers de villages, de bourgades et autres localités habitées.

Je passe : des nombreux documents dont dispose le ministère public soviétique, je ne vais présenter que quelques-uns d'entre eux, ceux qui caractérisent dans son ensemble le système mis en pratique par les hitlériens : le rapport du commandant de compagnie, le capitaine Kasper en date du 27 septembre 1942 est intutilé : "Compte rendu sur les expéditions répressives faites dans le village de Borissovka, du 22 septembre au 26 septembre 1942, " Il commence ainsi : "I - Mission : La 9 ième compagnie doit détruire le village de Borissovka infesté de bandes"

Je présente au Tribunal ce document sous le N° URSS II9, je passe le début de la page 42 de l'exposé :

"En janvier 1942, dansle district de Reseknensk dans la République soviétique de Lettonie, les Allemands détruisirent le village de Aoudriny avec tous ses habitants prétextant l'aide apportée par eux aux soldats de l'armée rouge. Dans les villes de Lettonie fut affiché à ce sujet un avis du Chef de la Police de sécuritéd'Etat allemande en

H0502 - 0024

Lettonie l'obersturmbanführer SS Strauch, en langues allamande lettone et russe.

Je présente au Tribunal une copie certifiée conforme de cet avis en tant que document sous le N° URSS 262 et je lis un extrait de ce document, cet extrait se trouve à la page I58 :

"Le chef de la police de Sécurité d'Etat allemande en Lettonie informe les habitants du village de Aoudriny de ce qui suit :

Les habitants du village de Aoudriny, district de Rejitsk, ont pendant plus de trois mois caché chez eux des soldats de l'Armée rouge, leur ont donné des armes et les ont aidés par tous les moyens possibles dans leur activité contre l'Etat.

En punition, j'ai décidé :

a - que le village de Aoudriny serait rasé"

Dans les districts occupés de la région de Léningrad, des expéditions punitives furent pratiquées dans une large mesure par les hitlériens. Il ressort du verdict du Tribunal militaire de la région militaire de Léningrad présenté par le ministère soviétique comme document URSS 9I que les hitlériens ont brûlé en février I944 dix localités habitées dans les districts de Dedovitchek, Pojerevits et Ostrow.

Les expéditions punitives des hitlériens ont également brûlé les villages de Strachewo, Zapolie du district de Pliouss, les villages de Bolchié Liady, Loudony, etc..

Des nombreux détachements "punitifs agissant suivant les instructions du commandement suprême allemand brûlèrent des centaines de localités sur le territoire de la Yougoslavie prétextant la lutte contre les partisans.

En tant que preuve, je me rapporterai à un rapport de la Commission extraordinaire d'Etat pour l'établissement des crimes des envahisseurs allemands : ce document

H0502 – 0025

a été présenté comme preuve sous le n° URSS 36 ainsi qu'un communiqué spécial de la Commission d'Etat yougoslave portant le n° 2697/45 signé par le professeur Nedelkovitch que je présente au Tribunal comme URSS 309 ; cesdocuments se trouvent à la page I65 à I67 de votre Livre de documents, ils relatent de nombreux actes de destruction de bourgades et de villages accomplis par les hitlériens au cours de leurs expéditions punitives

On peut citer comme exemples les localités de Zagnezdié, Oudora, Mezkowac, Marcio, Grachnitza, Roudnika, Kroupnja, Rastovatch, Orak, Grabocitza, Dratchitch, Lozinda Drajgoché, Zlatopolé, Brazovitza, Gradiche, Koreno.

Des régions entières de la Yougoslavie se trouvèrent complètement dévastées après l'occupation allemande

Je présente également une photocopie de la déclaration du"Commandant en chef de la Serbie" qui déclare (je demande de l'accepter sous le n° URSS 200) "que le village de Skola est brûlé et effacé de la surface de la terre"."Cette déclaration est tombé// entre les mains des troupeslibératrices de Serbie. et il est gardé dans les archives de la Commission d'Etat yougoslave à Belgrade. Je ne lirai qu'un extrait de ce document : L'original de

"Le hameau de Skela a été réduit en cendres et rasé"./Les sections punitives allemandes ont également détruit des endroits habités en Pologne et je présente comme preuve le document URSS 368, affidavit du plénipotentiaire du gouvernement polonais M.Stefan Kurovsky : c'est un appendice au rapport du gouvernement polonais ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ D'après le document cité, il est établi qu'au printemps de I943, sur le territoire des districts de Zamoisky, Bilgoraisky, Khrubeshivsky et Krasnutzky, sous le commandement de l'officier SS Globotchnik, les Allemands brûlèrent complètement une série de localités et en février I944, dans

H0502 - 0026

le district de Krasnitzky, cinq hameaux furent détruits par l'aviation.

Un nombre considérable d'endroits habités furent entièrement brûlés et effacés de la surface de la terre par les Allemands, en Grèce. Comme exemples, on peut énumérer les agglomérations de Amelofito, Kleiston, Miznia, Ano-Kertselion et Kato-Kertselion. Dans le district de Salonique, et les agglomérations de Messovounos, Selli, dans le district de Korzani

Je présente sous le N° URSS I03(des photostats accompagnés de certificats) trois rapports télégraphiques de la I64 ième division d'infanterie allemande au chef d'état-major de lal2 ième armée . Ces certificats seront trouvés par M.M. les Juges à la page I50 du Livre de documents Chaque certificat se compose de 9 ou I0 lignes et sont de type uniforme, standardisé, mais ces courts documents officiels révèlent essentiellement le monstrueux système de gouvernement généralment employé par les hitlériens dans les territoires occupés par eux. Je lirai seulement l'un des rapports :

I8 octobre I941 : adressé au chef du quartier-général de l'armée - I2 - Athènes :

Rapport journalier - I° - Les villages d'Ano-Kertsilion et Kato-Kertselion sur lesquels nous avons eu des renseignements indiquant qu'ils ont été la base d'une assez importante bande de guerrillas dans cette région, ~~xxxx~~ furent rasés jusqu'au sol, le I7 octobre, par les troupes de la division. Les habitants de sexe masculin entre seize et soixante ans ~~xxxx~~ au total 207 personnes furent fusillés, les femmes et les enfants évacués

2° - Aucun incident spécial à signaler

I64 ième division d'infanterie

Je n'ai pas besoin d'ajouter de commentaires à ce document

H0502 - 0027

Je vais me reporter également au rapport officiel du gouvernement grec présenté au Tribunal comme document sous le n° URSS 358 ; Aux pages 39-40 du rapport qui correspondent à la page 207 de votre livre de documents, nous trouvons de nombreux faits concernant l'incendie et l'annihilation des hameaux de l'île de Crète, Skiki, Prassi et Kanados , qui furent complètement incendiés pour venger le meurtre de quelques parachutistes allemands commis par les agents de la police locale au moment de l'attaque de l'île de Crète.

Certains hameaux furent saccagés par les Allemands pour la simple raison qu'ils étaient dans la zone d'opération des partisans. Il est dit dans ce rapport que sur 6.500 hameaux, I.600 furent complètement dévastés. On doit aussi remarquer que les Allemands bombardèrent sciemment des villes sans défense et causèrent de gros dommages dans 23 villes grecques parmi lesquelles Yannina, Arta, Preveza Tukkala, Larissa et Canée furent complètement anéanties Ces faits sont mentionnés à la page 2I du rapport du gouvernement grec, vous trouverez ce passage à la page I90 de votre Livre de documents

M.M. les Juges, le monde entier a été informé des méfaits des hitlériens à Lidice : le I0 juin I942 a été le dernier jour de Lidice et de ses habitants. Les barbares fascistes laissèrent là des preuves irréfutables de leurs crimes monstrueux : ils firent tourner un film de l'anéantissement de Lidice et nous pouvons montrer au Tribunal ce document cinématographique : on a procédé à une enquête spéciale qui a été faite par le gouvernement tchécoslovaque afin de préciser l'authenticité de ce film Les conclusions de cette enquête forme un appendice officiel Ce document que je présente au Tribunal contient des vues prises par les opérateurs hitlériens de cinéma qui ont filmé la destruction de Lidice

H0502 – 0028

Je présente ces documents au Tribunal en tant que preuve sous le n° URSS 370 et je vous indique, M.M. les juges que c'est un film documentaire confié par le soi-disant protecteur à l'expert cinématographique du NSDAP, Frantz Treml et réalisé par lui en coopération avec Miroslav Wagner Ce film a été pris il yba quelques années et son état technique n'est pas tout à fait satisfaisant et au moment de la démonstration, il y aura peut-être quelques ennuis techniques je vous prie donc de m'en excuser.

Je vous demande l'autorisation de vous présenter ce film en tant que preuve

PRESENTATION DU FILM

H0502 - 0029

FP/I

22/2/46

I2 H. à I2.30

Ce que les fascistes ont fait à Lidice, au bout de quelque temps fut répété par eux dans d'autres localités habitées de Tchécoslovaquie, à Lezaky en particulier.

Comme preuve, je me référerai au rapport du Gouvernement tchécoslovaque (page 126 et page 127), présenté à la Cour sous le nº URSS-60. Dans ce rapport, on déclare :

"Lezaky, comme Lydice, fut totalement détruite et le terrain où le village s'était élevé fut recouvert de boue."

Je passe à l'article suivant de mon exposé : ~~Dest~~ruction de villages et villes, d'industries et de transports sur le territoire de l'U.R.S.S.

Messieurs les Juges, j'ai cité plus haut les directives générales données par le criminel Gouvernement allemand, et le criminel Haut-Commandement allemand, en ce qui concerne la destruction de centres d'industrie habités et communications en U.R.S.S.

Maintenant, je passe à la présentation des preuves de la dévastation accomplie en exécution de ces directives. Je parlerai des destructions faites par les Hitlériens dans toutes les régions occupées par eux dans l'Union Soviétique. Je passe les destructions sur les villes séparées de l'Union Soviétique, et j'en arrive à l'exposé commençant à la page 42 de mon exposé.

Nous avons à la disposition du Ministère Public Soviétique de nombreux documents sur les crimes commis par les Hitlériens d'une façon systématique et préconçue, que l'"anéantissement des villes et des villages, des usines et des ateliers, des chemins de fer et des

../

H0502 - 0030

moyens de communication. La présentation de toute cette documentation allongerait sérieusement ce procès, en conséquence je considère qu'il est possible, qu'au lieu de présenter des documents particuliers, je ne citerai que certains renseignements établis par la Commission d'Etat extraordinaire.

Du document présenté à la Cour sous le nº URSS 35, je citerai seulement les extraits qui n'ont pas été cités auparavant, et seulement ceux qui concernent directement le thème que je développe. Ces extraits, vous les trouverez, aux pages 223 et 224 de votre Livre de Documents. Je cite :

"Les envahisseurs fascistes ont totalement ou en partie détruit et incendié 1710 villes, et plus de 70.000 villages et hameaux, brûlé et détruit plus de 6 millions de bâtiments, rendu environ 25 millions de personnes sans foyer. Parmi les villes détruites qui ont le plus souffert, nous trouvons les grands centres industriels et culturels de Stalingrad, Sebastopol, Léningrad, Kiev, Minsk, Odessa, Smolensk, Novgorod, Rostov, Orel, Karkhov, Voronej, Rostock sur le Don et beaucoup d'autres. Les criminels germano-fascistes ont détruit 31.850 entreprises industrielles ou étaient occupés près de 4 millions d'ouvriers. "

Je passe les pages 43,44,45 et le début de la page 46 de mon exposé.

"Les Hitlériens ont détruit 36.000 installations téléphoniques et autres installations de liaison. Pendant l'occupation, certaines parties des territoires soviétiques, et en particulier au moment où les germano-fascistes reculaient, les Allemands commirent de nombreux dégâts sur les voies de chemin de fer et sur tous les moyens

../

H0502 - 0031

de transfort de l'Union Soviétique. Ils ont détruit à l'aide de machines spéciales les batiments, ils ont détruit 8 routes principales, ils ont détruit également 65.000 kms. de lignes ferroviaires et 500.000 kms. de routes automobiles et voies de communication. Ils ont fait sauter 13.000 ponts. Ils ont détruit également 317 dépôts de locomotives et 129 ateliers de réparation de locomotives, ainsi que des wagons et des installations de construction et de chemin de fer. Ils ont détruit, endommagé ou enlevé 15.800 locomotives et locomotives-Diesel, et 428.000 wagons.

L'ennemi a causé de grands dégâts aux bâtiments, entreprises, institutions et navires des lignes de navigation opérant dans l'Océan Glacial Artique, la Mer Blanche, la Mer Baltique, la Mer Noire et la Mer Caspienne. Ils ont coulé, ou partiellement endommagé plus de 1.400 navires de passagers, cargos et navires spéciaux.

Les ports de mer de Sébastopold, de Mariopol, de Kertch, de Novorossiisk, d'Odessa, de Nikolayev, de Moursmansk, de Lepaye, de Talinn, ainsi que d'autres, aménagés avec des installations techniques modernes, souffrirent grandement.

Les usurpateurs coulèrent ou volèrent 4.280 paquebots, cargos, et remorqueurs à vapeur des services de navigation intérieure et des services techniques auxiliaires, de même que 4.029 remorqueurs. Ils détruisirent 479 installations de ports et de débarquement. En reculant, sous la poussée de l'Armée Rouge, ils firent sauter et détruisirent 91.000 kms. de grande route, 90.000 ponts routiers d'une longueur totale de 930 kms."

Sur ce, Je termine, Messieurs les juges; le document

../

H0502 - 0032

soumis au Tribunal démontre clairement comment les conspirateurs hitlériens, dans tous les territoires dont ils se sont emparés en U.R.S.S., en Yougoslavie, en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Grèce, ont violé les lois et les coutumes de la guerre, les principes fondamentaux du Droit Pénal, et les stipulations mêmes des articles 46 et 50 de la Convention de La Haye de 1907.

Les documents soumis montrent également que dans les plans des envahisseurs allemands, était prévue la destruction complète des villes et des villages desquels les hitlériens étaient contraints de se retirer sous les coups des forces armées de l'Union Soviétique.

Les documents soumis montrent d'une manière définitive, avec quelle cruauté bestiale et quelle dûreté implacable les Hitlériens ont mis à exécution leurs plans criminels, réduisant en poussière et en cendres les plus grands centres culturels et industriels.

Sur une vaste étendue, de la Mer Blanche à la Mer Noire, et à la Mer Egée, dans les territoires temporairement occupés par les troupes allemandes, les Hitlériens, ont, à dessein, et conformément à leurs plans, détruit les cités, les villes et les villages abondamment peuplés et florissants de la Russie, de la Byelo-Russie, de la Yougoslavie, de la Grèce, et de la Tchécoslovaquie.

Tout ceci est le résultat des activités criminelles du Gouvernement hitlérien, et du Haut Commandement allemand. En conséquence, j'inculpe tous les accusés, et chacun d'eux individuellement, pour perpétration des crimes énumérés à l'article B) du Statut du Tribunal Militaire International.

Pour terminer, Monsieur le Président, j'aurais voulu présenter en tant que preuve sous le nº URSS 400

../

H0502 - 0033

FP/5

22/2/46

I2 H. à I2 H.30

un film documentaire sur les destructions faites par les Allemands sur le territoire de l'Union Soviétique. Je présente à la Cour les matériaux concernant ce film documentaire.

FILM.

DESTRUCTIONS COMMISES PAR LES ALLEMANDS SUR LE TERRITOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE.

AttestationK

Nous, soussignés, opérateurs de cinéma du Studio Central de films documentaires, Médaille du Drapeau Rouge, Brantman Alexandre, Vichiref Nicolas, Efimov Eugène, Listvin André, Mognilevski Grégoire, Nebelitski Boris, Pissanko Constantin, Poitchenko Michel, Proudnikov Michel, Frolenko Vladimir, Chafran Araadie, Chtatland Victor, attestons solennellement par la présente que durant la période allant de 1941 à 1945, faisant notre devoir, nous travaillions dans les troupes actives de l'armée rouge, prenant en film les divers épisodes de la guerre pour la Patrie.

En particulier, nous avons avec les troupes de l'Armée Rouge, pénétré dans les régions de l'URSS aussitôt qu'elles étaient débarassées des armées germano-fascistes, et nous avons immédiatement commencé à faire des prises de vue.

Nous attestons solennellement que les prises de vue se trouvant dans ce film sont une reproduction exacte et précise de ce que nous avons découvert en pénétrant dans les diverses régions de l'URSS une fois celles-ci débarassées des troupes germano-fascistes.

Ces prises de vue n'ont été soumises à aucune correction ou transformation, n'ont pas été retouchées, altérées ou transformées par un autre moyen quelconque.

H0502 – 0034

et en quelque mesure que ce soit. Elles sont une copie exacte des prises de vue authentiques gardées au dépôt du Studio Central de films documentaires, Médaille du Drapeau Rouge.

ATTESTATION.

Je soussigné Bolchintsov, Directeur du Studio Central de films documentaires, Médaille du Drapeau Rouge, certifie solennellement par la présente l'authenticité de la signature des opérateurs de cinéma qui, pendant la guerre pour la Patrie, ont fait, dans diverses régions de l'URSS débarassées des troupes germano-fascistes, les prises de vues se trouvant dans ce documentaire.

En outre, j'atteste solennellement que toutes les prises de vue qui se trouvent dans ce documentaire ont été faites par les opérateurs de cinéma travaillant dans les troupes actives de l'Armée Rouge, et progressant avec ces troupes dans les diverses régions de l'URSS qui avaient été momentanément occupées par les troupes germano-fascistes.

La prise de vue avait lieu aussitôt que les régions de l'URSS correspondantes étaient débarassées des troupes germano-fascistes, et donne une reproduction précise et exacte de la réalité qu'ils ont constatée.

Tous les films authentiques étaient et sont gardés au dépôt de films du Studio Central de films documentaires Médaille du Drapeau Rouge, et n'ont été soumis à aucune transformation où correction depuis le moment où ils ont été pris.

Le commentaire accompagnant ce film donne une description exacte des faits et des événements au moment où toutes les prises de vue de ce film ont été faites.

../

H0502 - 0035

FP/7

22/2/46

La ville de Minsk.

- Minsk. - Capitale de la République Soviétique de Russie Blanche. Cette ville, l'une des premières villes soviétiques importantes, a été soumise par l'aviation allemande à un bombardement cruel qui ne justifiait aucun but militaire.

A l'aube du 22 juin 1941, les aviateurs allemands ont lâché des fougeraces et des bombes incendiaires. Les quartiers habités de la ville sont en train de brûler.

- Voici comment était Minsk avant le raid allemand.

- Il y avait dans la ville de nombreux établissements d'enseignement supérieur, des écoles, des théatres, des Musées, des infirmeries et des hôpitaux.

- Ainsi apparaissait avant la guerre le meilleur hôtel de Minsk "Belarous", dans la rue Kirova.

- L'hôtel "Belarous" détruit par les Allemands au moment de leur retraite.

- Ainsi apparaissait le cercle dës officiers avant la guerre.

- Le cercle des officiers, détruit par les Allemands.

- Ainsi apparaissait, avant la guerre, le théatre de la ville, dans la rue Karl Marx.

- Le bâtiment du théatre de la ville, dynamité par les Allemands.

- Le palais des Pionniers dans la rue Kirov, détruit par les Allemands.

- Le bâtiment de l'école moyenne. En tout, les Allemands ont détruit 47 écoles à Minsk.

- Le bâtiment détruit de la polyclinique. Les Allemands ont détruit les polycliniques, les maternités, les pouponnières, et autres bâtiments sanitaires de la ville.

- La station électrique, dynamitée par les Allemands au

../

H0502 - 0036

moment de leur retraite.

- Le dépôt de tramways détruit. Les Allemands ont emporté en Allemagne le fil conducteur aérien du tramway de la ville.

- La bibliothèque brûlée.

- L'université d'Etat de Russie blanche dans la rue soviétique, condamnée à être détruite. La bibliothèque est envoyée en Allemagne. Les musées de zoologie, de géologie-minéralogie, et d'histoire archéologique sont détruits.

- L'institut médical dans la rue soviétique, détruit avec toutes ses cliniques.

- Dans ces bâtiments transformés en décombres par les Allemands se trouvaient, avant la guerre, les Instituts Pédagogiques et polytechniques.

- Ceci est l'Académie des Sciences de la République Soviétique de Russie Blanche, transeformée en décombres. Les Allemands ont détruit l'Académie avec ses 9 instituts, ses musées zoologiques et géologique, son jardin botanique. Sa bibliothèque contenait 300.000 volumes. Ils ont été pillés par les Allemands.

../

H0502 - 0037

GM/I

22/2/46

I2 h.30 I2 h.30 45

Avant d'opérer leur retraite de Minsk, les Allemands ont incendié et fait sauter les maisons habitées, les bâtiments sanitaires et culturels, les entreprises publiques. Ils ont détruit : onze boulangeries, les filatures "Octobre", la confiserie "Kroupsk", une biscuiterie, une fabrique de tricots, une conserverie, deux briqueteries, et la verrerie "Prolétariat".

La ville de Gomel

Gomel, ville régionale, un des centres les plus importants de la République Soviétique de Russie Blanche. Avant d'opérer leur retraite, les Allemands ont brûlé Gomel, anéantissant méthodiquement un immeuble après l'autre.

Les quartiers habités de Gomel ...

Ceci est la bibliothèque qui a brûlé.

Ceci est le bâtiment du musée où étaient rassemblés de nombreuses oeuvres d'art de valeur et des oeuvres anciennes. Les Allemands ont anéanti le musée.

Toute la ville Gomel est transformée en décombres par les Allemands.

La ville de Vilno

Les Allemands ont fait d'énormes destructions dans les pays baltes.

Ceci est la capitale de la République Soviétique de Lithuanie, la vieille ville de Vilno, qui a cruellement souffert des bombes explosives et incendiaires allemandes.

La ville de Tartou

Voici, en train de brûler, la ville de Tartou incendiée par les Allemands. C'est la deuxième ville de la République Soviétique d'Esthonie par sa grandeur, et son cen-

...

H0502 - 0038

tre culturel le plus important. Tartou, appelée auparavant Iurief, fut construite en l'an I030 par le Grand-Duc de Kiev : IARASLAV-le-Sage.

En abandonnant Tartou, les Allemands ont systématiquement incendié et fait sauter les immeubles de la ville. Lorsque les troupes de l'Armée Rouge entrèrent à Tartou, la ville brûlait encore.

Les prises de vue sont faites par les opérateurs de cinéma soviétiques BRANTMAN et CHILO le 25 Août I944, immédiatement après que les Allemands aient été refoulés de la ville de Tartou. Sur les 5.083 maisons de la ville, 2.432 sont détruites.

La ville de Kiev

Kiev, capitale de la République Soviétique de Russie Blanche, une des plus vieilles villes du pays.

Voici comment était Kiev avant l'arrivée des Allemands.

Voici Krechtachtik, principale rue de la ville.

En abandonnant la ville de Kiev, les Allemands ont incendié et fait sauter tous les immeubles de Krechtchatik.

Ces prises de vues sont faites par les opérateurs de cinéma soviétiques CHAFRAN, MOGUILEVSKI et KRITCHEVSKI, le 6 Novembre I943, aussitôt après l'abandon de Kiev par les Allemands.

Les Allemands ont commis d'énormes destructions dans de nombreux quartiers de la ville.

Voilà ce qu'est devenu l'un des plus gros centres de la culture ukrainienne : l'Université d'Etat de Kiev appelée Chevtchenko.

Krechtchatik que les Allemands ont fait sauter.

...

GM/3

22/2/46

H0502 – 0039

La ville de Jitomir

Centre Régional de la République Soviétique d'Ukraine, la ville de Jitomir est mentionnée pour la première fois par les manuscrits de I240. Jitomir, avant la guerre était une ville littéraire possédant un grand nombre d'établissements scolaires et d'édifices culturels. Les Allemands ont commis de nombreuses destructions à Jitomir, et ont transformé ses édifices publics et ses maisons d'habitations en décombres.

La ville de Khakov

Kharkov, deuxième ville de la République Soviétique d'Ukraine par son importance.

Les Allemands ont soumis Kharkov à une destruction systématique.

Ces prises de vue sont faites par les opérateurs de cinéma soviétiques EFIMOV, CHTATLAND et KATSMAN le 23 Août I943, immédiatement après la libération de la ville, des Allemands.

Les Allemands escomptaient faire encore à Kharkov de grosses destructions. Les sapeurs de l'Armée Rouge découvrent les mines plaçées par les Allemands dans les édifices publics et les maisons d'habitation.

Ceci est la vieille Université de Kharkov, détruite et brûlée par les Allemands.

Les quartiers habités de la ville, détruits par les Allemands.

~~Les quartiers habités de la~~

Voici les maisons brûlées dynamitées dans la rue d'Ecatherinoslav.

La ville de Mariopol

La ville de Mariopol se trouve sur le bord de la Mar d'Azov. Les Allemands y ont également fait de grosses

...

H0502 - 0040

destructions et ont anéanti tous les plus beaux édifices de la ville.

Très vite après l'occupation de Mariopol, par les Allemands, la firme allemande "KRUPP" commença à exploiter les usines de Mariopol. Avant d'évacuer la ville, les Allemands firent sauter les usines, emportant les équipements de valeur en Allemagne.

La ville de Stalino

La ville de Stalino, gros centre régional de la République Soviétique Ukrainienne. Là aussi les Allemands ont transformé de nombreuses rues de la ville en décombres. Ils ont incendié et fait sauter les maisons d'habitation et les entreprises publiques, les usines et les fabriques.

La ville de Rostov-sur-le-Don

Rostov-sur-le-Don, centre culturel et administratif important.

Avant leur retraite, les Allemands ont fait sauter et ont incendié à Rostov des centaines de maisons d'habitation et d'édifices publics.

Ceci est une des rues centrales de la ville.

Dans plusieurs rues il ne reste pas une seule maison debout.

Voici les ruines de l'une des 25 bibliothèques de Rostov que les Allemands ont faites sauter.

Plus de deux millions de volumes de la Bibliothèque d'Etat Régionale ont été brûlés.

Le théâtre dramatique détruit, l'un des plus beaux édifices de la ville.

La ville de Smolensk

La vieille ville russe de Smolensk, transformée par les Allemands en décombres.

...

H0502-0041

La station électrique détruite.

Le château d'eau dynamité.

Le dépôt de trains anéanti.

L'édifice où se trouvaient les services municipaux.

Ici se trouvait la filature de Andreief.

Les Allemands ont envoyé les métiers, les chaudières, les rails et autres équipements en Allemagne, et ont anéanti la fabrique.

Les édifices démolis de la Clinique répartie en vingt bâtiments. Les Allemands ont incendié et fait sauter les édifices des Sections Sanitaires de Smolensk.

Le bâtiment de l'Ecole Moyenne anéanti comme les bâtiments des autres 2I écoles de Smolensk.

Ici setrouvaient des crèches d'enfants.

Voici les décombres du Palais des Pionniers.

La rue Naberejna, détruite par les Allemands.

La rue minée et incendiée de Dverjinsk, rue principale de la ville.

Avant leur retraite, les Allemands ont miné les édifices de la ville. On a réussi à sauver quelques-unes des maisons. Les sapeurs recherchent et désamorcent les mines et les bombes placées par les Allemands et qui n'ont pas encore eu le temps de sauter.

Sur les 8.000 maisons de Smolensk, les Allemands en ont détruit 7.300.

<u>La ville de Briansk</u>

Briansk, vieille ville, mentionnée pour la première fois dans les manuscrits en II46, minée et incendiée par les Allemands au moment de la retraite.

La Maison du Conseil, détruite.

Bâtiment où se trouvait l'hôpital des cheminots.

Les entreprises industrielles détruites.

...

H0502-0042

GM/6

22/2/46

La ville de Koursk

La ville de Koursk, l'une des plus vieille ville russe, existant depuis le II° Siècle, gros centre régional et culturel.

Les Allemands ontexécuté de grosses destructions à Koursk.

La ville d'Orel

Orel, ville existant depuis I564, ville ayant un grand nombre de bâtiments scolaires et d'entreprises publiques, détruite et brûlée par les Allemands en retraite.

Décombres du bâtiment où se trouvaient les services municipaux.

Voici les maisons d'habitation détruites.

Des milliers d'habitants d'Orel sont restés sans abri.

La ville de Novgorod

Voici Novgorod, très vieille ville russe.

Elle a été construite au 9° Siècle.

Avant la guerre Novgorod était un gros centre intellectuel et culturel. On y conservait les monuments historiques de l'art et de la culture russe.

Les Allemands ont détruit et anéanti la ville.

Sur les é 2.346 maisons d'habitation de Novgorod il n'enreste plus que 40.

La ville de Soltsi

La ville de Soltsi.

Les Allemands ont détruit non seulement les gros centres administratifs, mais encore les petites villes.

La ville de Viasma.

La ville de Gjatsk.

La ville de Vichnevets.

La ville de Iouchnoe.

...

GM/7

22/2/46

H0502 - 0043

La ville d'Epiphane.

La ville de Holm.

La ville de Dno.

La ville de Staraïa-Roussa.

La ville de Velikié-Louki.

Ceci est l'ordre signé par le Colonel Allemand RODENBURG, sous le n° I37/42 de la 76° Division d'Infanterie, le 2I Février I942, trouvé dans le village de Reznikovka.

Il y dit :

"Le devoir de chaque soldat est de briser les cadres des fenêtres, détruire les fours dans les maisons, ainsi que tout ustensile qui pourrait être utile à l'ennemi. Les destructions doivent être faites de la même façon là où vit encore l'habitant. Commencez à incendier les maisons à 5 heures le 22 Février."

Le village de Reznikovka, district de Stalin, détruit par les Allemands.

Voici des vues des actualités cinématographiques allemandes, d'après lesquelles on voit, que les Allemands, au moment de la retraite, incendiaient et minaient les villes et les villages, laissant derrière eux une zone désertique.

Les Allemands ont agi ainsi dans des milliers de villages et de hameaux en Ukraine, en Russie Blanche, dans les Etat Baltes, dans les régions de Kalinine, Orlov, Moscou, Toulsk, Leningrad, Smolensk, Koursk, Voronej, Rostov et autres.

Les Allemands, ont, complètement ou en partie, détruit I7I0 villes et plus de 70.000 villages et hameaux. Ils ont incendié et détruit six millions de maisons et privé de toit près de 25.000.000 de personnes.

...

GM/8

22/2/46

H0502 – 0044

La ville de Leningrad

Leningrad ...

Les maisons d'habitation soumises au bombardement par les Allemands.

Ceci est un hôpital où est tombée une bombe allemande.

La Maison Culturelle en train de brûler.

Les Allemands soumettaient les quartiers habités de la ville, les édifices culturels et les monuments historiques à un bombardement d'artillerie cruel et méthodique.

L'école où est tombé un obus allemand.

Voici, en train de brûler, un dépôt de livres, incendié par un obus allemand.

Le Théâtre ACadémique de l'Opéra et du Ballet du nom de KIROVA, détruit par une bombe allemande.

Voici le musée du Grand Meneur de Régiment Russe SOUVOROF.

Le musée de renommée mondiale : l'Hermitage, où se trouvent réunis des chefs-d'oeuvre de tous les temps et de tous les peuples.

Les Allemands ont bombardé l'Hermitage avec leur artillerie lourde.

Voici les maisons d'habitation détruites par les obus allemands.

A Poulkov, aux environs de Leningrad, se trouvait installé le principal observatoire astronomique. Il était équipé avec les instruments les plus rares, mis au point par les meilleurs artisans soviétiques et mondiaux.

Dans l'observatoire se trouvait un télescope solaire de premier ordre de construction spéciale.

Voici l'observatoire de Poulkov tel qu'il était avant la guerre.

...

H0502 - 0045

Voici ce qu'il en reste.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal suspendra maintenant sa séance, et reprendra à deux heures dix.

(Le Tribunal suspend sa séance à II h.50
et la reprendra à 2 h.IO).

121
7
M

SB I
22/2/46

H0502 - 0046

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Audience du 22 Février 1946 à 2 h.

sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

GENERAL RAGINSKI.- Monsieur le Président, afin d'épuiser dans sa totalité la présentation des preuves concernant mon rapport, je demande votre autorisation pour produire un témoin, Orbelli, qui est déjà à proximité de la salle du Tribunal . Orbelli témoignera de la destruction des monuments artistiques à Leningrad .

LE PRESIDENT.- Avez-vous des objections à faire?

DR SERVATIUS.- (Avocat des Organisations politiques) Je voudrais demander au Tribunal de prendre une décision, à savoir : le témoin doit-il être entendu et sa preuve peut-elle être admise . Leningrad n'est jamais tombé entre les mains des Allemands et en conséquence Leningrad a été bombardé par les troupes allemandes, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les armées du monde . Il y a donc lieu de fixer ce que ce témoin doit apporter comme preuve .

LE PRESIDENT.- Le Tribunal considère qu'il n'y a pas de motif valable dans l'objection qui vient d'être faite et le témoin sera entendu .

(Entrée du témoin)

Quel est votre nom ?

LE TEMOIN.- Orbelli, Joseph Abkarovitch.

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter après moi : Je Joseph Orbelli citoyen de l'URSS appelé comme témoin pour l'affaire présente, je promets et je jure en pré sence du Tribunal de ne dire au Tribunal que la vérité concernant

H0502 - 0047

tout ce que je sais sur cette question .

ORBELLI.- Je , Joseph Orbelli, citoyen de l'URSS appelé comme témoin pour l'affaire présente, je projets et je jure en présence du Tribunal de ne dire au Tribunal que la vérité concernant tout ce que je sais sur cette question .

GENERAL RAGINSKI.- Dites-moi témoin, quelles fonctions occupez-vous ?

R.-Je suis Directeur de l'Ermitage .

Q?-Quel est votre titre scientifique ?

R.- Je suis académicien de l'Académie des Sciences de l'URSS et de l'Académie d'architecture, membre actif et Président de l'académie des Sciences d'Arménie, d'Ukraine, membre de la Société d'antiquités à Londres, membre consultatif de l'Institut américain d'archéologie, et d'Art en Iran .

Q.- Vous trouviez-vous à Leningrad pendant le blocus allemand ?

R.- Je m' y trouvais .

Q.- Savez-vous quelques chose sur la destruction des monuments artistiques à Leningrad ?

R.- Oui .

Q.6 Pourriez-vous exposer au Tribunal les faits qui vous sont connus ?

R.- En plus des considérations générales et des observations que j'ai pu faire pendant les opérations autour de Leningrad, j'ai observé ce qui se passait au Pa-

H0502 - 0048

villon de l'Ermitage, autour de l'Ermitage et dans le Pâlais d'Hiver où étaient exposées les pièces du Palais de l'Ermitage . Toute cette région était soumise à un bombardement et à un tir d'artillerie systématique . Des bombes d'avion tombèrent sur l'Ermitage et près de 30 obus d'artillerie Ces obus causèrent des dommages étendus auxbâtiments Quant aux bombes d'aviation, elles détruisirent le système de canalisation et de conduite d'eau de l'Ermitage .

En observant les destructions causées à l'Ermitage, je voyais en même temps devant moi le bâtiment de l'Académie des Sciences qui se trouvait sur l'autre bord du fleuve, notamment le musée d'Anthropologie et d'Ethnographie, le Musée de Zoologie et le musée de la Marine qui étaient situés à côté, dans l'ancien Bourg .

Un tir extrêmement nourri d'obus incendiaires était dirigé sur tous ces bâtiments et je voyais comment les obus touchaient leur but : Les fenêtres du Palais d'hiver

L'Ermitage subit plusieurs destructions par bombes aériennes . Par l'un de ces obus fut détruite l'entrée principale de l'Ermitage et endommagés les motifs qui surmontaient les sculptures d'Atlanta . Un autre obus ayant percé le plafond de la salle des Armoiries, l'une des salles les plus grandes et les plus belles du Palais d'hiver, causa dans cette salle des dommages étendus . Deux obus tombèrent dans l'ancien manège du Palais d'hiver, où étaient réunis les carrosses de la Cour des XVIIIe et XIXe siècles . L'un de ces obus détruisit 4 carrosses du XVIIIe siècle, extrêmement précieux et un carrosse de parade du XIXe siècle . Un autre obus trouant le plafond de la salle de Numismatique salle à colonnes, dans la partie fondamentale de l'Ermitage dont le balcon fut également détruit . En même temps la filiale de l'Ermitage impérial fut atteinte par une bombe aérienne qui causa des dommages étendus à ce bâtiment qui

H0502 - 0049

devint ainsi inutilisable . Une grande partie des pièces de musée qui se trouvait dans ce bâtiment fut ainsi détruite .

Q.- Dites-moi témoin, vous ai-je bien compris ? Vous avez parlé de la destruction de l'Ermitage et vous avez parlé du Palais d'Hiver . Où se trouvait l'Ermitage ?

R.- Avant la Révolution d'Octobre, l'Ermitage était un bâtiment spécial qui donnait sur la rue du Million, et de l'autre côté, sur le Quai du Palais . Après la Révolution, le petit Ermitage fut réuni à l'Ermitage, le bâtiment qui séparait le Palais d'Hiver de l'Ermitage, et ensuite le Palais d'Hiver lui-même, de cette faço n, à ce moment, tout l'ensemble de bâtiments qui constituaient l'Ermitage, avec le Palais d'Hiver, le Petit Ermitage, le Grand Ermitage où se trouvait le Musée avant la Révolution et le bâtiment du Théâtre de l'Ermitage . C'est justement dans la Cour du Théâtre de l'Ermitage construite par Catherine la Grande par l'architecte Karensguin, que tomba la bombe incendiaire dont je viens de parler .

Q.- A part la destruction du Palais d'hiver et de l'Ermitage, connaissez-vous d'autres destructions de monuments artistiques ?

R.- J'ai observé toute une série de monuments de Leningrad qui ont souffert à la suite des bombardements d'artillerie et des bombardements aériens de Leningrad, notamment la cathédrale de Kazanne, construite en I8I4 par Leriguine la cathédrale de Saint Isaac où les colonnes portent encore aujourd'hui les traces des destructions causées par les bombes .

LE PRESIDENT.- Vous parlez trop vite .

R.- Ensuite, dans les limites de la ville des

H0502 - 0050

destructions étendues furent causées au Pavillon de Rastrelli à la cathédrale de Smornay, construite par Rastrelli, où fut détruite un tiers de la galerie . Ensuite des dommages étendus furent causés à la forteresse de Pierre et Paul qui n'était pas un objectif militaire .

Q.- Est-ce que vous connaissez d'autres faits de destruction dans les environs de Leningrad ?

R.- Je me suis informé en détail de ce qui était arrivé au monument de Peterhof, de Tcharskoie Sélo et de Pavlosk . Dans ces trois villes j'ai vu les traces des tentatives allemandes pour détruire ces monuments . Il était difficile d'énumérer tous ces dommages car ils sont très étendus Ils portent tous la trace de la préméditation . En ce qui concerne la préméditation du bombardement du Palais d'hiver, je vous ai dit que les 30 obus dont j'ai parlé ne sont pas tombés sur l'Ermitage en un seul raid, mais au cours de beaucoup de raids, et pas plus d'un obus par raid .

LE PRESIDENT.- Professeur quand vous voyez cette lumière , vous savez que vous parlez trop vite .

R.- A Peterhof, à part les destructions qui furent causées au Grand Palais par l'incendie qui détruisit complètement ce monument, j'ai vu les toits arrachés du G Grand Palais de Peterhof et toutes les dorures des coupoles du grand Palais tombées, elles ne pouvaient pas tomber par suite de l'incendie elles avaient été arrachées avec préméditation . ~~Quand~~ Le plus vieux bâtiment de Peterhof portait l'empreinte d'une destruction causée systématiquement et petit à petit et non pas en une fois . En effet le plafond de Monplaisir n'était pas touché, tandis que les murs qui étaient décorés de tapisseries précieuses étaient tous arrachés . Les anciens fours hollandais furent tous arrachés

H0502 - 0051

et on avait mis à leur place des poeles grossiers . A Tchasrkoie Sielo dans le Grand Palais construit par Rastrelli les dommages portaient un caractère de dévastation Le parquet avait été enlevé et emmené avant même que le bâtiment périsse par l'invendie . Dans une autre salle où tous les murs étaient décorés d'agathe on avait installé un atelier et on avait aussi endommagé une cheminée de très grande valeur du XVIIIe siècle .

A Pavlovsk dont le palais fut également anéanti par l'incendie, toute une série de faits témoignent de ce que les objets de valeur qui se trouvaient dans ces salles avaient été emmenés avant l'incendie .

Q.- Dites-moi, vous venez de déclarer que le Palais d'hiver, ainsi que les autres monuments de la culture que vous avez énumérés avaient également été détruits avec préméditation . Sur quelles données vous basez-vous pour le dire ?

R.- La préméditation du bombardement et des dommages causés par les obus d'artillerie à Leningrad pendant le blocus était claire, aussi bien à mes yeux qu'à ceux de mes collaborateurs , ces dommages n'étaient pas la suite d'un simple tir d'artillerie, mais la suite de bombardements systématiques et prémédité de la ville auxquels nous fûmes soumis pendant plus d'un mois . Les premiers coups au but n'étaient pas dirigés sur l'Ermitage ou le Palais d'hiver, mais les premiers coups tombèrent à côté et on se rendait compte qu'on rectifiait le tir pour les coups suivants . Ensuite, toujours selon la même ligne t tous les obus tombèrent à raison de un par tir sur ces Palais . On voyait que ce n'était pas une question de hasard

Q.- Je n'ai plus de questions à poser au témoin.

H0502 - 0052

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'un autre procureur voudrait poser des questions ?
Un avocat ?

UN AVOCAT .- Témoin, vous ...

LE PRESIDENT.- Vous n'avez pas dit qui vous êtes ni qui vous défendez ?

DR LATERNSER.- (Etat-major et OKW) Témoin vous avez dit à l'instant que par des tirs d'artiellerie et par la projection de bombes l'Ermitage avait été démoli Je voudrais savoir où se trouvaient ces bâtiments et d'où on les voit de Leningrad ?

R.- Le Palais d'hiver et l'Ermitage qui est à côté de lui, se trouvent au centre de Leningrad , sur le bord de la Néva , non loin du pont du Palais , où pendant toute la durée des bombardements un seul obus est tombé . De l'autre côté de la Néva à côté du Palais d'hiver et de l'Ermitage se trouve la place du Palais et la rue Paul Kourer . Ai-je répondu à votre question ?

Q.- Je vous ai posé la question un peu différemment . Je voudrais savoir dans quelle partie de Leningrad se trouvent ces bâtiments ? Sont-ils au sud, au nord, à l'est, à l'ouest de la ville . Pouvez-vous me donner ce renseignement ?

R.- Le Palais d'hiver et l'Ermitage se trouvent au centre même de Leningrad, sur le bord de la Néva .

Q.- Où se trouve le Peterhof ?

R.- Le Palais de Peterhof se trouve sur le bord du golfe de Finlande, au sud-ouest de l'Ermitage si on prend l'Ermitage comme point de repaire .

H0502 - 0053

Q.- Pouvez-vous me dire si à proximité de l'Ermitage et du Palais d'hiver il y a des industries ou des industries d'armement ?

R.- Autant que je le sache dans la région de l'Ermitage il n'y a aucun établissement d'ordre militaire . Si cette question a pour but de préciser la situation des bâtiments de l'Etat-major, ils se trouvent de l'autre côté de la Place du Palais et ces bâtiments militaires souffrirent beaucoup moins des bombardements que le Palais d'hiver. Les bâtiments de l'état-major qui se trouvent de l'autre côté de la place du Palais , autant que je le sache, ne furent touchés que par deux obus .

Q.- Voulez-vous me dire si peut-être à proximité de ces bâtiments que vous avez nommés, il y avait des batteries d'artillerie ?

R.-Sur toute la place près de l'Ermitage et du Palais d'hiver, il n'y avait aucune pièce d'artillerie étant donné que dès le début, des mesures avaient été prises pour qu'il n'y ait pas de choc dans les environs des monuments culturels et artistiques .

Q.- Est-ce que les fabriques à Leningrad à cette époque ont continué à travailler pour l'armement ?

R.- Je ne comprends pas votre question . Quelles fabriques ? Les fabriques de Leningrad en général ?

Q.- Les fabriques de l'armement de Leningrad . qui sont au nord du blocus de Leningrad ont-elles continué à travailler ?

R.- Je sais qu'aux environs du Palais d'hiver aucune entreprise d'ordre militaire ne travaillait; pendant le blocus on n'en avait pas établi, et il n'y en avait

H0502 – 0054

jamais eu auparavant, mais je sais qu'il y avait de l'armement militaire à Leningrad et autant que je puisse en juger cet armement a été employé avec succès .

Q.- Je n'ai plus d'autres questions à poser .

DR. SERVATIUS.- (Pour les organisations politiques) Témoin, vous parliez de la Néva . A quelle distance est sur la Néva le premier pont par rapport au Palais ?

R.- Le pont le plus proche, qui est le pont du Palais est situé à environ 50 mètres sur le Quai, en longeant le quai, mais comme je l'ai déjà dit, pendant toute la durée des tirs d'artillerie, un seul obus est tombé sur le pont . C'est justement ce qui me permet d'être persuadé que le Palais d'hiver a été bombardé avec préméditation . Je ne pouvais pas penser que pendant qu'on tirait sur le pont un seul obus est tombé sur le pont et 30 sur le Palais . L'autre pont se trouve sur l'autre bord de la Grande Néva, c'est le pont de la Bourse . Ce pont, autant que je le sache n'a été touché que par des engins incendiaires jetés par avions et cela par très petite quantité .

Q.- Ce sont là des conclusions que vous tirez . Avez-vous vraiment des connaissances compétentes pour pouvoir juger si le but était vraiment le château ou les ponts ?

R.-Je n'ai jamais été un artilleur, mais je pensais que si l'artillerie allemande tirait sur un pont elle ne pouvait pas ne toucher ce pont qu'avec un obus tandis que 30 tombaient sur le Palais qui se trouvait à côté Dans cette mesure là je suis un artilleur .

Q.- C'est votrepoint de vue, comme non artilleur Encore une question : La Néva était occupée par la flotte A quelle distance du Palais d'hiver étaient les bateaux qui

H0502 - 0055

se trouvaient sur la Néva .

R.- Sur cette partie de la Néva il n'y avait pas de bâtiments militaires qui tiraient , tous les bâtiments militaires se trouvaient sur une autre partie de la Néva, loin des Palais .

Q.- Une dernière question .Etiez-vous pendant toute la durée du siège présent à Leningrad ?

R.- Je me trouvais à Leningrad du Premier jour de la guerre jusqu'au 3I mars I942 , ensuite je revins à Leningrad quand les troupes allemandes avaient déjà été chássées des approches de Leningrad . C'est alors que je passais en revue les divers Palais dont j'avais la garde .

Q.- Je n'ai plus de questions à poser au témoin

LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions à poser au témoin ?

GENERAL RAGUINSKI.- Nous n'avons plus de questions à poser .

LE PRESIDENT.- Le témoin peut se retirer .

GENERAL ZORYA.- Messieurs les Juges, je vais aborder la présentation des preuves documentaires du Ministère public soviétique qui confirment l'application par les conspirateurs hitlériens, sur une grande échelle , d'un système de travaux forcés .

Le fascisme avec ses plans de conquête et de suprématie mondiale, avec ses violations de droit, de morale, de pitié et des sentiments humanitaires, prévoyait la mise en esclavage des populations pacifiques habitant des territoires temporairement conquis, l'envoi de millions d'humains en Allemagne fasciste et leur utilisa-

H0502 - 0056

tion à des travaux forcés .

Le fascisme et l'esclavage sont deux conceptions qu'on ne peut séparer l'une de l'autre .

Je commence, Messieurs les Juges la présentation des documents de cette section par le rapport de la République Yougoslave qui a été présenté au Tribunal comme URSS 35 Je prie le Tribunal de se rapporter à la page 41 de son Livre de documents .

Je cite le passage correspondant du rapport de la République Yougoslave qui porte le titre : Le Travail forcé de la population civile .

Je cite :

La politique fasciste de l'exploitation totale des régions occupées était également appliquée dans sa totalité en Yougoslavie .

Le Gouvernement du Reich et de l'OKW sitôt après l'occupation de la Yougoslavie ont introduit un système de travail obligatoire pour les populations des régions occupées .

L'utilisation des travailleurs en Yougoslavie était réalisée dans le cadre du plan général allemand . L'accusé Goering, en tant que chef du plan économique allemand donnait des instructions aux organismes qui lui étaient subordonnés, relatives à l'utilisation des travailleurs dans les régions occupées .

Dans un rapport de Berlin, un des fonctionnaires importants du département économique de la Kommandantur allemande à Belgrade, Ranze, écrit que, conformément aux indications de Goering, les mesures dans le domaine de l 'Economie et de l'Agriculture dans les pays occupés ne doivent pas servir les intérêts indigènes et que l'utilisation des travailleurs dans les régions occupées doit servir à l'économie militaire allemande .

SB I2

22/2/46

H0502 – 0057

Immédiatement après l'occupation de la Yougoslavie, les Allemands y installèrent leur "Centre de recrutement" pour le recrutement des travailleurs "volontaires" pour l'Allemagne . Ils utilisèrent également les organisations existant déjà en Yougoslavie et jouant le rôle d'intermédiaires pour le recrutement de la main d'oeuvre . Ils mettaient à exécution leur plan par ce moyen, ainsi par exemple ils utilisèrent en Serbie le Bureau Central de Placement . Par l'intermédiaire de ces organisations à la fin de Février ils déportèrent en Allemagne 47.500 travailleurs serbes , pour la Serbie toute seule . Plus tard, ce nombre augmenta mais nous ne possédons pas encore de données exactes sur cette question .

Tous ces ouvriers furent utilisés par l'agriculture et par l'industrie allemandes, où ils accomplissaient les tâches les plus pénibles .

Dans le rapport de la République Yougoslave il est dit plus loin que la Gestapo et la police spéciale appliquèrent la force et la pression et cela alla si loin que les "volontaires" étaient recrutés dans les rues , où l'on procédait à des raffles par groupes entiers .Ils étaient ensuite expédiés en Allemagne .

En outre de ces travailleurs "volontaires" les Allemands ont envoyé en Allemagne , aux travaux forcés, les internés des camps et les suspects politiques . Naturellement ces derniers étaient utilisés aux travaux les plus pénibles et tombaient dans dez conditions épouvantables de travail et d'existence . De cette façon, depuis I942 une grande quantité de victimes innocentes du camp de Bannitzk, de Sammichte etc .. fut envoyée en Allemagne .

Le premier groupe fut envoyé le 24 Avril I942 ensuite, et sans interruption des départs avaient lieu jusqu'au 26 Septembre I944 . On déportait les jeunes et les

H0502 - 0058

vieux , les hommes et les femmes, les paysans , les ouvriers, les intellectuels, et non seulement en Allemagne mais aussi dans d'autres pays occupés par le Reich .

D'après les registres du camp de Bannitza qui ne donnent qu'un tableau incomplet des faits, I0.000 internés de ce camp furent expédiés à l'étranger aux travaux forcés .

Les autorités allemandes en Serbie procédèrent à une série de mesures qui les aidaient dans la réalisation du recrutement des travailleurs . La première mesure prise dans ce domaine consiste en deux lois : la loi sur le travail obligatoire et sur les restrictions de la liberté du travail en date du I4 Décembre I94I et la loi sur l'introduction pour la reconstruction de la Serbie d'un travail obligatoire national en date du 5 Novembre I94I .

Conformément à la première loi, toutes les personnes âgées de I7 à 45 ans pouvaient être appelées à travailler dans certaines entreprises et dans des domaines déterminés de l'Economie .

Conformément à la deuxième loi, des personnes pouvaient être utilisées dans le civil pour la "reconstruction nationale" ce qui, en fait, signifiait travailler au renforcement du potentiel économique et militaire allemands .

Les personnes qui tombaient sous le coup de ces lois sur le travail obligatoire demeuraient dans le pays, mais elles travaillaient cependant pour le bien et dans les buts de l'exploitation économique allemande .

En premier lieu elles étaient utilitées dans les mines de Bor et de Kostolapz, à la construction de routes et de voies ferrées,dans les transports fluviaux, etc

Le 26 Mars I943, le Commandant allemand en Serbie a introduit en Serbie par un ordre spécial toutes les mesures dites d'Economie militaire qui étaient appliquées en Al-

H0502 – 0059

lemagne . De cette façon la Serbie se vit soumise à la mobilisation générale du travail .

Je passe un paragraphe .

Par ce décret, toute la population des territoires occupés en Serbie fut mobilisée pour l'économie de guerre allemande . Il est vrai que dans la réalité, les Allemands utilisèrent les travailleurs serbes sur l'échelle la plus vaste, il en était de même dans les autres régions occupées de la Yougoslavie . Nous ne voulons pas nous arrêter ici sur les nombreux détails de cette exploitation systématique, et nous ne citerons qu'un seul exemple se rapportant à la Slovénie .

Conformément au rapport officiel de la "Direction rurale de Carynthie", en date du IO Août I944 à Tchélovétché chaque cas de grossesse devait être rapporté au Centre régional du Travail obligatoire . Les femmes non allemandes se voyaient contraintes de se séparer de leur enfant au moyen d'une "intervention chirurgicale" à l'hôpital . Il est dit dans le rapport que l'accouchement d'une femme de nationalité non-allemande présente "non seulement des difficultés en ce qui concerne l'utilisation des travailleurs, mais encore un danger de caractère politique et national ." Il est dit plus loin que la Direction de la main d'oeuvre devait s'efforcer d'influencer les femmes enceintes de nationalité non allemande, à pratiquer l'avortement .

Nous voyons comme preuve supplémentaire de cette exploitation de la main d'oeuvre une instruction du Landrat de la région de Marbourg, datée du I2 Aout I944 . Elle est relative à l'utilisation de toutes les personnes tombant sous la loi du travail obligatoire et qui devraient servir dans l'armée allemande . Cette mesure devra être étendue à toutes les catégories de la population de la basse Styrie, et frapper non seulement la population locale, mais aussi les Hollandais, les Danois, les Suédois, les Luxembourgeois,

H0502 - 0060

les Norvégiens et les Belges se trouvant dans cette région.

J'en arrive maintenant au rapport du Gouvernement de la République polonaise déposé comme URSS 93 par le Ministère public Soviétique .

Il faut noter avant tout le rôle spécial joué par l'accusé Frank dans l'organisation de l'envoi aux travaux forcés en Allemagne de la population polonaise .
Je me permettrai de lire quelques passages du Journal de Frank dont dispose le Tribunal et qui porte le N° URSS 223

A une conférence des chefs de section en date du U2 Avril I944 à Cracovie, Frank caractérisait ainsi sa conduite envers les Polonais .: (page 62 du Livre de documents)

Je cite :

"Puisqu'un nombre insuffisant de volontaires vient travailler en Allemagne, des instructions ont été données grâce à des influences venues du Reich, pour que des mesures de contrainte soient appliquées . Cette contrainte donne la possibilité de procéder à l'arrestation de Polonais hommes et femmes . Des inquiétudes très déterminées ont surgi, et comme il ressort de différents rapports, elles se propagent énormément et peuvent amener à des difficultés dans tous les domaines ."

"Monsieur le Feldmaréchal Goering a, en son temps, indiqué qu'il était indispensable d'avoir I million d'ouvriers dans le Reich . Jusqu'ici il n'y en a que I60.000 L'arrestation de jeunes Polonais à la sortie des églises et des cinémas produiront une nervosité toujours croissante des Polonais ."

Il est indiqué plus loin, je cite :

" que Frank, quant à lui, n'avait rien contre le raffles d'éléments qui se baladaient dans les rues , mais

H0502 - 0061

qu'il valait mieux procéder à des raffles organisées, d'arrêter des Polonais dans la rue, de leur demandait ce qu'ils faisaient etc ..."

Dans un entretien avec l'accusé Sauckel, le I8 Août I942 l'accusé Frank déclare,(je cite un passage se trouvant page 67 du Livre de documents)

"Je suis très content de pouvoir communiquer officiellement que nous avons jusqu'à maintenant envoyé plus de 800.000 ouvriers dans le Reich . Vous avez demandé récemment de procurer I40.000 travailleurs de plus, j'ai le plaisir de vous dire officiellement, que conformément à notre accord d'hier, 60 % de ces ouvriers nouvellement requis seront envoyés dans le Reich, avant la fin d'Octobre, et les 40 % qui restent avant la fin de cette année ."

Frank a exécuté sa promesse faite à l'accusé Sauckel .

Le I4 Décembre I942 à la Conférence des Chefs du Front du travail dans le Gouvernement général, Frank déclare (ceci se trouve à la même page du Livre de documents)

"Vous savez que nous avons donné au Reich plus de 900.000 ouvriers polonais . En conséquence, le Gouvernement Général est à la tête de tous les pays européens, que ce soit d'une façon absolue ou relative . Cet exploit est colossal et il a été reconnu comme tel par le Gauleiter Sauckel .

En plus de ces I40.000 hommes, l'année prochaine vous pouvez escompter d'autres envois de travailleurs en provenance du Gouvernement général, car nous utiliserons la police pour les recruter . " fin de la citation .

Après cela, permettez-moi de citer un passage du rapport du Gouvernement de la République Polonaise intitulé :

SB I7

22/2/46

H0502 - 0062

"Déportation de la population aux travaux forcés"

Ce document se trouve pages I72 et I73 du Livre de documents .

Je cite :

"a) Dès le 2 Octobre I939 Frank a promulgué un décret concernant l'introduction du travail obligatoire pour la population civile polonaise du Gouvernement général . En vertu du dit décret les civils polonais étaient placés sous obligation de travailler dans des établissements agricoles pour le maintien en état des édifices publics et des constructions routières, la règlementation des rivières, routes et chemins de fer .

"b) Un autre décret du I2 Décembre I939 augmentait l'importance des groupes sujets au travail obligatoire à celui des enfants depuis l'âge de I4 ans . Un décret du I3 Mai I942 donna le droit d'utiliser les travailleurs requis même en dehors du Gouvernement général

"c) Après la promulgation de ces décrets, une coutume s'est développée qui consistait en une déportation massive des civils de Pologne à destination de l'Allemagne

Dans tout le Gouvernement général, dans les villes et les villages, des affiches étaient collées à tout moment, pour inviter les Polonais à aller travailler "volontairement" en Allemagne . Toutefois à la même époque, chaque ville et village a été mis au courant du nombre d'ouvriers qu'il devait fournir .

Cependant le résultat de ce recrutement était d'habitude très décevant . En conséquence, les Autorités allemandes ont désigné les gens qui devaient partir en les convoquant personnellement ou alors procédaient à des rafles dans les endroits publics et envoyaient directement en Allemagne les personnes qui étaient prises .

Les autorités allemandes procédaient à des rafles spéciales sur les jeunes travailleurs des deux sexes . Pen-

H0502-0063

dans des mois entiers, des familles ne recevaient aucune nouvelle des gens ainsi déportés, ou alors après un certain temps , arrivaient des lettres ouvertes qui faisaient par t aux familles des mauvaises conditions d'existence dans lesquelles vivaient ces travailleurs .

Souvent après quelques mois les ouvriers revenaien chez eux dans un état d'épuisement physique et de dépression morale complète .

Il y a des preuves substantielles sur le fait que tandis qu'ils étaient soumis à ce travail obligatoire des milliers d'hommées étaient stérilisés et que des jeunes filles étaient obligées de travailler dans des maisons publiques .

d)De cette façon ces ouvriers étaient envoyés chez des fermiers allemands où ils devaient travailler la terre, onles envoyait dans des usines ou dans des camps de travaux spéciaux . Les conditions dans ces camps étaient atroces .

"e) Selon des estimations qui ne sont encore que provisoires, en I940 seulement, I00.000 femmes et hommes ont été envoyés pour travailler en Allemagne .

"f) A cette énorme armée de travailleurs esclaves il faut également ajouter des milliers de Polonais déportés des territoires annéxés et également 200.000 prisonniers de guerre polonais, qui par un décret d'Hitler en date du mois d'Août I940, avaient été libérés des camps , seulement dans le dessein de les envoyer aux travaux forcés dans différentes régions de l'Allemagne .

"g) Ces déportations continuèrent au cours de toutes les années de la guerre . Le nombre total de ces travailleurs déportés atteignit le chiffre de 2 millions . Les chiffres exacts ne sont évidemment pas à notre disposition, mais si l'on tient compte du fait que malgré la morta-

H0502 – 0064

lité très élevée parmi ces déportés, environ 895.000 Polonais sont recensés en Allemagne de l'Ouest, cette estimation peut sembler juste .

Tout le chapitre qui se rapporte à la déportation aux Travaux forcés, est présenté ici dans une forme extrêmement ramassée . Ces quelques lignes cachent l'histoire de centaines de milliers de familles polonaises détruites , tragédie, mort et désolation . L'histoire de chacun de ces travailleurs était une tragédie incessante . Les pères qui abandonnaient leur famille sans ressources, les maris qui abandonnaient leur femme sans espoir de les revoir, le chiffre de 2 millions cache tout un océan de vies brisées englobant au minimum IO de la population totale polonaise . C'était un crime terrible, la déportation et le travail forcé étaient en violation flagrante des lois de la guerre ." fin de la citation .

H0502 - 0065

GM/I

22/2/46

I5 h.20 - I6 h.I0

Le rapport grec sur les atrocités allemandes déposé au Tribunal sous le N° URSS379, constate - je prie le Tribunal de se référer page 74 du Livre de Documents - :

"Comme dans tous les autres territoires occupés par eux, les Allemands poursuivaient deux objectifs principaux dans leur politique d'occupation en Grèce : l'exploitation au maximum des ressources du pays dans l'intérêt de l'économie militaire allemande, et d'un autre côté, la réduction en esclavage de la population civile au moyen de la terreur systématique et d'une répression généralisée.

"Dans leur politique universelle de pillage et de revanche, les Allemands, comme à l'ordinaire, violaient les lois communément admises."

Je cite maintenant un passage du rapport grec intitulé :"Recrutement de la main-d'oeuvre"; je cite notamment deux paragraphes :

"L'un des problèmes auxquels se heurta l'Administration était celui du recrutement de la main-d'oeuvre. Toute la population mâle, de I6 à 50 ans était soumise à la mobilisation du travail. Les grèves furent déclarées hors-la-loi, et sévèrement réprimées. Ceux qui organisaient et dirigeaient les grèves étaient soumis à des punitions extrêmement lourdes. Les grévistes étaient jetés en prison.

"Au début, les Allemands essayèrent de recruter les Grecs pour le travail en Allemagne par la propagande, et un recrutement indirect,ils leurs promettaient notamment un salaire élevé, des conditions de vie meilleures. Mais lorsque ce recrutement de volontaires s'avéra absolument

...

H0502 - 0066

insuffisant, les Allemands abandonnèrent ce système, et mirent les travailleurs devant un dilemne : où aller en Allemagne pour le travail ou être pris comme otage."

Les ~~sur~~ mesures de déportation en Allemagne de la main-d'oeuvre, sont absolument analogues en Tchécoslovaquie, mais la déportation de la main-d'oeuvre en Allemagne, connut des proportions sans précédent sur les territoires momentanément occupés de l'Union Soviétique. Je voudrais m'arrêter un instant sur les mesures prises par les Hitlériens pour déporter la main-d'oeuvre, sur le territoire de l'Union Soviétique .

Comme on le voit dans le document connu au Tribunal sous le nom de Dossier Vert, de l'accusé GOERING, document du Ministère Public Soviétique, URSS IO, un chapitre entier est dédié au problème de l'organisation du travail sur les territoires de l'U.R.S.S., dont les criminels de guerre fascistes projetaient de se saisir.

Ce chapitre est intitulé :"Utilisation de la main-d'oeuvre de la population locale". Dans ce chapitre, page I7 et I8 du texte russe, du Dossier Vert qui se trouve page 83 de votre Livre de Documents. Dans ce chapitre, est déclaré le caractère obligatoire du travail, en ce qui concerne la population civile de l'U.R.S.S.; dans les paragraphes I et 2 du point A, Section II de ce chapitre, sous le titre :"Recrutement de la population locale", on voit que les ouvriers des services communaux: manufactures, magasins, etc... sont obligés de continuer leur travail, si nécessaire sous la menace de punitions."

Ou, quelque lignes plus bas :

"En cas de nécessité, les ouvriers seront organisés en groupes de travail.

Déjà dans ce dossier Vert de GOERING, était prévue

...

H0502 - 0067

l'absence de salaire pour les citoyens soviétiques soumis au Travail obligatoire . La question de ce paiement a été ramenée à la question de la nourriture à fournir aux ouvriers Il était très important pour les esclavagistes fascistes de maintenir le potentiel de travail du peuple et rien de plus .

Page I8 du texte russe, page 83 de votre Livre de documents, donc page I8 du dossier vert de l'accusé Goering, on voit que le travail ne doit être rémunéré que par la nourriture, et cela est mentionné au moins 3 fois .

Je ne continuerai pas à citer ce dossier et je vais continuer ma présentation .

L'accusé Goering qui donna son nom à cette instruction prescrivant la dévastation de l'Union Soviétique -car il est difficile d'appeler autrement le document dont je viens de parler- continua donc par la suite à s'occuper de l'organisation du travail obligatoire sur les territoires momentanément occupés de l'Union soviétique . Je présente comme preuve, sous le N° URSS 386 le document qui éclaire cette phase de l'activité de l'accusé Goering Ce document en comprend deux ; ce sont les minutes de la Conférence sur "l'utilisation des russes" qui eut lieu en présence de l'accusé Goering le 7 Novembre I94I et une lettre accompagnant ce compte-rendu .

Tout d'abord ce document avait été préparé en I00 exemplaires et envoyé à I4 Adresses que vous pourrez trouver page 5 du texte russe de ce document, à la fin de la lettre .

La lettre accompagnant ce document était signée par le Docteur Rachner qui était directeur du Bureau militaire de l'état-major économique pour l'est . Le compte-rendu de la conférence semble avoirété écrit par von Norman, qui était de toute évidence un fonctionnaire de la même

H0502 - 0068

organisation . Ke pense qu'il est indispensable de citer quelques extraits de ce document . Je citerai notamment la page 6 du document russe, pages 95 et 96 du Livre de documents .

Conférence du 7 Novembre I942 au sujet de l'utilisation des Russes .

LE PRESIDENT.- Ce document a-t-il déjà été lu?

GENERAL ZORYA .- D'après ce que je sais il me semble qu'il n'a pas encore été cité . C'est un document du Ministère public cité pour la première fois au mois de Mai I942 dans la note du Commissaire du peuple aux Affaires Etrangères, Molotov .

LE PRESIDENT.- Si vous me dites que cela n'a pas été lu, vous pouvez continuer .

GENERAL ZORYA.- Le Maréchal du Reich a donné les instructions suivantes au sujet de l'utilisation de la main d'oeuvre russe .

" I) L'existences de vastes réserves de main d'oeuvre sur le territoire de la patrie est un facteur décisif pour l'issue de la guerre .

Les travailleurs russes ont montré leur aptitude au travail au moment de la construction et de l'établissement de l'énorme industrie soviétique . C'est pourquoi cette main d'oeuvre doit maintenant être utilisée pour le bien du Reich ."

"Devant un tel ordre du Fuhrer, toute s objections quelles qu'elles soient sont reléguées à l'arrière plan ."

"Les côtés négatifs que peut avoir l'utilisation de cette main d'oeuvre doivent être réduits au minimum . Les services de renseignements et la police de sécurité doivent s'en occuper en premier lieu .

H0502 - 0069

" 2) Russes dans la zone des opérations militaires

Dans cette zone les Russes devront être utilisés au premier chef pour la construction des routes et des voies ferrées pour le travail de déblayage, pour le déminage, pour la construction des champs d'aviation . En conséquence, on licenciera une partie considérable des troupes allemandes qui s'occupaient de cette construction . Les ouvriers qualifié allemands devront être dirigés vers l'industrie de guerre . Ce sont les Russes et non les Allemands qui feront ce travail.

"3) Russes dans les territoires soumis à l'autorité des Commissaires du Reich et dans le Gouvernement général

Les clauses du paragraphe I doivent être respectées . En outre les Russes devront être utilisés dans les fermes. En l'absence de machines, des hommes pourront effectuer le travail imposé par le Reich à l'économie rurale des régions de l'Est . De plus, on assignera une quantité suffisante de main d'oeuvre locale , en vue de l'exploitation maximam des gisements de charbon russe .

"4) Les Russes sur le territoire du Reich, y compris le Protectorat .

Pour l'utilisation de la main d'oeuvre, la demmande devra également conditionner la fourniture de main d'oeuvre . En ce qui concerne les besoins de main d'oeuvre, il faut se rappeler deux faits : que les travailleurs étrangers qui mangent beaucoup mais produisent peu, doivent être déportés hors du Reich . Ensuite, que dans l'avenir la femme allemande ne devra pas être utilisée aussi largement qu'aujourd'hui pour le travail ; en plus des prisonniers de guerre russes devront être utilisés des éléments de la population civile . "

Je passe une page de ce document et je m'arrêterai maintenant page 7 . A la fin de cette page commence

H0502 - 0070

le paragraphe C où il est question des travailleurs russes libres .

Mon collègue le colonel Pokroswski a déjà mentionné le fait que les hitlériens plaçaient la population civile dans la catégorie des prisonniers de guerre . Ceci leur permettait de falsifier d'une part, pour des buts de propagande le nombre de soldats de l'armée rouge capturés et d'autre part, cela leur permetait d'employer en même temps la population civile comme source inépuisable de main d'oeuvre .

Dans la section que je viens de citer il est dit :

"L'emploi et le traitement des travailleurs devra se faire dans la pratique de la même manière qu'à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques ."

Il convient de remarquer ici même, que tout le compte-rendu de cette conférence se termine par la mise au point suivante de l'accusé Goering, page 98 du Livre de documents :

"La mobilisation de travailleurs et l'utilisation des prisonniers de guerre, constituent une seule et même mesure et doivent être coordonnées l'une à l'autre , par des mesures appropriées ."

Revenant à la page C du même procès verbal je dois indiquer que les déclarations verbales suivantes de l'accusé Goering y sont contenues, au sujet de la main d'oeuvre russe .

LE PRESIDENT.- Nous suspendrons maintenant la séance .

UNE COURTE SUSPENSION A LIEU A I5.35

H0502 - 0071

LE PRESIDENT.- Général Zorya, pouvez-vous nous dire si vous pensez être à même de terminer cette après midi .

GENERAL ZORYA.- J'ai l'intention de terminer mon exposé ce soir si possible .

Je voudrais lire maintenant quelques lignes du document que l'on vient de présenter au sujet du travail des travailleurs russes libres .

Les prescriptions suivantes seront observées en ce qui concerne les conditions de travail des travailleurs russes libres .

I° Les travailleurs recevront un peu d'argent de poche .

3° Etant donné que ce travail n'entraine que peu de frais pour l'employeur, une attention particulière sera accordée à l'imposition de l'employeur .

Pour donner des explications supplémentaires l'accusé Goering fait la proposition suivante : je cite le point 6 de la section B du procès verbal du texte russe page 8 .

"6) L'utilisation des Russes ne devra en aucun cas permettre de s'écarter des principes de salaires appliqués dans les zones de l'est .

Toutes les mesures financières prises ici doivent être basées sur les instructions catégoriques du Fuhrer qui considère que le paiement d'un salaire minimum dans l'Est est une nécessité pour que l'Allemagne puisse faire face aux dépenses militaires et aux dettes qu'elle devra régler une fois la guerre finie . Toute violation de ces instructions devra être punie d'une façon rigoureuse ."

Ceci est suivi de deux lignes qui présentent un certain intérêt , laissant de côté l'accusation portée contre l'accusé Goering de mettre en pratique le système de travail forcé . Après s'être exprimé d'une façon si caté-

H0502 - 0072

gorique contre la "Violation du principe des salaires dans les territoires de l'est", Goering a déclaré (page 98 du Livre de documents) :

"Ceci s'applique évidemment à tout encouragement aux tendances sociales sur le territoire colonisé russe ."

Cette lettre jointe aux minutes de la conférence contient des commentaires qui sont des compléments essentiels aux faits déjà versés au dossier . Je ne la citerai donc pas .

La dernière phase de l'activité criminelle de l'accusé Goering dans ce domaine, phase qui, je le pense devrait être soumise à une considération spéciale, est la promulgation d'un décret sur l'utilisation de la main d'oeuvre, le IO Janvier I942 .

Je verse ce document au dossier, comme pièce URSS 379 . C'est un ordre datant du IO Janvier I942 dont je ne lirai que les I8 premières lignes, qui se trouvent page I00 du Livre de documents .

"Dans les trois mois à venir, l'importance de l'utilisation de la main d'oeuvre va encore augmenter, d'une part la situation militaire exige l'appel de tous les jeunes gens pour permettre à l'armée d'accomplir sa tâche, d'autre part, les industries de guerre, ainsi que les autres parties de l'économie de guerre et de l'agriculture, doivent recevoir une main d'oeuvre suffisante, dont ils ont grand besoin.

L'utilisation des prisonniers de guerre, en particulier, ceux qui viennent de Russie soviétique, joueront un rôle important dans la solution de ces problèmes .

Ce n'est que par une direction unifiée que l'on pourra assurer le succès de toute mesure qui pourra être prise dans ce domaine, et j'utiliserai tous les moyens pour arriver à cela .

H0502 - 0073

J'ai accordé aux de mon personnel préposé à la main d'oeuvre qui s'occupe de la question de l'utilisation maximum de la main d'oeuvre, tout en restant dans le cadre du Plan de quatre ans, un pouvoir illimité en ce qui concerne toutes les mesures relatives à l'utilisation des travailleurs'

L'activité criminelle des conspirateurs fascistes dans l'organisation et l'extension du système de travail forcé a atteint par la suite une telle importance, que le 2I Mars I942 un décret a été promulgué par Hitler, créant un service spécial dont l'accusé Sauckel devait être la tête, qui a grandement contribué au développement de ces activités .

Je nem'étendrai pas plus longtemps sur ces détails historiques, puisqu'ils ont déjà été exposés par nos collègues américain, anglais et français .

Les liens organiques qui rattachent le fascisme au système de travail obligatoire apparait en particulier dans le rôle qui a été joué dans ce domaine par le Parti fasciste lui-même, aussi bien que par toute la machine du gouvernement de l'Etat fasciste .

J'aimerais maintenant soumettre au Tribunal, quelques documents qui illustrent ce fait . Je verse au dossier comme pièce URSS 365, un exemplaire imprimé du "Rapport sur le Plan de 4 ans", par le Plénipotentiaire général pour l'utilisation de la main d'oeuvre .

L'exemplaire soumis ici est l'emplemplaire N° I daté du Ier Mai I942 . Il se trouve à la page IOI de votre Livre de documents .

La première page du rapport porte le décret d'Hitler, du 2I Mar I942 désignant Suackel pour le poste de plénipotentiaire général à l'utilisation de la main d'oeuvre. A la seconde page se trouve un ordre de l'accusé Goering daté du 27 Mars I942 et expliquant les fonctions du plépipo-

H0502 - 0074

tentiaire général à l'utilisation de la main d'oeuvre dans le cadre de la structure d'organisation du Plan de 4 ans . Enfin, à la 3e page du rapport, se trouve un programe préparé par Sauckel, pour l'anniversaire du Fuhrer de I942 Messieurs les juges te dernier document a été versé au dossier par le Ministère public américain, sous le N° OI6 PS

Je n'ai donc pas l'intention de m'arrêter longtemps sur ce document . Je vous demande de passer à la page I8 de mon texte. C'est un ordre de l'accusé Sauckel en date d du 6 Avril I942, N° I . On y parle de la nomination d'un Gauleiter comme plénipotentiaire . L'ordre commence de la façon suivante et se trouve à la page II8 du Livre de documents :

"Je désigne par la présente les Gauleiter de la NSDAP comme les plénipotentiaires à la mobilisation du travail dans les districts des Gau qui dépendent d'eux .

Leurs fonctions sont les suivantes :

"I° l'établissement d'une collaboration sans friction de tous les organismes de l'Etat, du parti , de l'armée, et de l'économie, qui ont rapport à la question de la mobilisation du travail et par là même, la création d'un équilibre entre les diverses conceptions et nécessités voulue pour permettre une exploitation sur la plus grande échelle possible dans le domaine de la mobilisation du travail ...

"4° L'étude des résultats de l'embauchage de tous les ouvriers et ouvrières venant des autres pays .

Des règlements spéciaux seront promulgués à cet égard .

"5° L'étude du ravitaillement, du logement et du traitement autorisés de tous les travailleurs des pays étrangers et des prisonniers de guerre employés comme travailleurs ."

Dans son programme pour la mobilisation du

H0502 - 0075

travail préparé, comme je l'ai déjà fait remarquer, par l'accusé Sauckel, pour l'anniversaire d'Hitler de I942 , l'accusé écrivait : (cette partie du programme n'a pas été lue par le Ministère public américain, c'est la page I05 du Livre de documents)

"4) Le Plénipotentiaire général à la mobilisation du travail utilisera donc, avec l'aide du personnel particulier d'assistants le moins nombreux possible, les institutions existantes du Parti, de l'Etat, et les services économiques pour assurer le succès le plus rapide de cette mesure grâce à la bonne volonté, et à la coopération de tous les intéressés .

"5° Le Plénipotentiaire général à la mobilisation du travail a donc nommé avec le consentement du Fuhrer, et le Reichsmarschall de la Grande Allemagne, et le Directeur (Leiter) de la Chancellerie du Parti, (Reichkanzlei) ayant été mis au courant , tous les chefs de districts, (Gauleiter) ces plénipotentiaires dans les districts allemands du Parti national-socialiste .

"6°) Les plénipotentiaires à la mobilisation du travail utilisent les bureaux du Parti du ressort de leur district . Les chefs des bureaux principaux de l'Etat et pour l'économie de leur district assisteront et conseilleront les chefs de districts (Gauleiter) sur toutes les questions concernant la mobilisation du travail .

Ceux d'entre eux qui ont la plus grande importance à cet égard sont ceux qui sont nommés ci-dessous :

- Le président de l'Office du Travail régional
- Le Bureau du Travail
- Le Chef des Paysans
- Le Conseiller Economique du District
- Le Chef des Jeunesses Hitlériennes de la Région
- Le Chef du département féminin du District

...

H0502 - 0076

- Le Surintendant du Front du Travail Allemand

- Les bureaux représentants de l'Administration Intérieure et Générale du Bureau de l'Agriculture.

Dans le même document, SAUCKEL reporte sa décision. Plus loin il s'adressait de nouveau aux Gauleiters.-Je passerai quelques paragraphes et ne lirai qu'un seul extrait des documents concernant SAUCKEL - il annonce la décision d'HITLER d'envoyer :

"Dans le Reich, afin d'aider les paysannes allemandes, 400 à 500.000 jeunes femmes sélectionnées, saines et robustes, recrutées dans les territoires de l'Est" et cela afin d'épargner le travail obligatoire aux femmes et aux jeunes filles allemandes.

APparemment afind'ajouter du poids à son argument, relatif à cette mesure, SAUCKEL écrivait :

" Je vous prie de me croire, en tant que vétéran fanatique national-socialiste, qu'il n'y aurait pu y avoir de décision différente."

L'importance du rôle joué par le Parti Fasciste dans l'organisation des travaux forcés obligatoires et dans la rigueur avec laquelle ils étaient appliqués, ressort du document suivant que je verse comme preuve au Tribunal sous le n° URBS 383. Ce document est une lettre du Plénipotentiaire Général à la mobilisation du travail, datée du 8 Septembre I942, et intitulée :"Mesures spéciales du Plénipotentiaire Général pour l'utilisation de la main-d'oeuvre", relatives à la déportation des ouvrières orientales dans le but d'aider les mères de famille nombreuse dans les villes et dans les villages."

Je me permettrai de me reporter encore une fois à ce document. Pour l'instant je vous demanderai de porter

...

H0502-0077

votre attention à la page 3 du texte russe, que je présente, - page I26 du Livre de Documents - on lit :

"Les dispositions prises dans la formule ci-jointe, dans le but d'obtenir une ouvrière orientale qui devra remplir les fonctions ménagères ...

LE PRESIDENT.- Général, est-ce que ces faits sont vraiment intéressants pour nous ? Si vous montrez comme vous l'avez fait que les femmes de l'Union Soviétique furent déportées pour le travail, est-il vraiment important de savoir si elles ont été amenées dans une maison ou pas, et est-ce que la question est de savoir si les Allemands avaient ou non le droit d'avoir une ménagère à leur service? Ceci nous importe-t-il ? Le fait important est que des femmes ont été déportées.

GENERAL ZORYA.- M. le Président, justement j'avais l'intention de raccourcir quelques passages de mon exposé dont vous venez de me parler. Cependant, ceux dont je parle à l'heure actuelle ne sont pas absolument du même ordre. Je voudrais montrer quel rôle le Parti Fasciste a joué dans l'organisation de l'esclavage à l'intérieur même de l'Allemagne, et en utilisant les femmes russes qui se trouvaient déportées en Allemagne.

H0502 - 0078

C'est pourquoi j'ai jugé utile de présenter ce document à la Cour. En ce qui concerne le régime, il en a déjà été question précédemment, c'est pourquoi je n'ai pas l'intention de m'y attarder.

Je me suis arrêté à cet endroit du document : les dispositions prises dans la formule ci-jointe (voir copie) dans le but d'obtenir une ouvrière orientale qui devra remplir les fonctions de ménagère, devront être étudiées par le Département du Travail. En ce qui concerne les besoins du ménage en question, ils devront être soumis à l'approbation du chef de la NSDAP.

Si le chef du district voyait un inconvénient à accorder une travailleuse à un foyer, le Département du Travail refusera d'envoyer une travailleuse orientale au demandant, et refusera, en conséquence, la permission d'en avoir une. Le refus ne sera pas expliqué, et la décision sera sans appel.

La pièce jointe au document URSS 383 que je viens de présenter au Tribunal est une formule de demande qui devait être adressée au chef correspondant de la NSDAP par tout Allemand désireux de devenir un propriétaire d'esclave. Le contenu de la formule de requête est le suivant : on y donnait des renseignements, avec des en-têtes, sur les conditions de vie de la famille. Il y avait un mot indiquant si l'on pouvait, ou si l'on ne pouvait pas attribuer une travailleuse à la famille.

J'attire l'attention du Tribunal sur l'annexe suivante, à la pièce URSS 383. Cette annexe porte le titre suivant : memorandum à l'usage des maîtresses de maison relatif à l'emploi des travailleuses de l'Est dans les ménages urbains et ruraux.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce memoran-

../

H0502 - 0079

dum, et je vous demanderai simplement de faire attention à la page 130 du Livre de Documents. Il y est dit, entre parenthèses que cet ordre a été donné par les plénipotentiaires général à la mobilisation des travailleurs, en coopération avec le chef de la chancellerie du Parti et autres autorités compétentes.

Il serait difficile d'être plus précis. Des millions d'esclaves étrangers languissaient en Allemagne, tout Allemand pouvait acquérir des esclaves, avec l'approbation et sous le contrôle du Parti fasciste. Apparemment ceci constituait un des éléments du nouvel ordre fasciste en Europe.

J'estime également indispensable de mentionner l'ordre de l'accusé Goering, daté du 25 mars 1942. Cet ordre parle de l'exécution du décret du Fuhrer, en ce qui co concerne le poste de plénipotentiaire général à la mobilisation des travailleurs. Cet ordre ne sera pas présenté, parce qu'il a déjà été présenté par les Américains.

Je vais maintenant lire au Tribunal le paragraphe 4 de cet ordre;"afin de lui permettre l'exécution de ses tâches, le Plénipotentiaire Général à la Mobilisation des Travailleurs est autorisé par la présente à exercer les p pouvoirs que le Fuehrer m'avait délégués, de publier des directives à l'usage des plus hautes autorités du Reich, et d. leurs fonctionnaires subordonnés, des autorités du Parti et des sous-sections du Parti et organisations associées, du Reichsprotektor, du Gouverneur Général, des Commandants militaires et dès chefs de l'administration civile."

Cet ordre de l'accusé Goering non seulement définit la contribution particulière du parti fasciste à la mise en oeuvre du système de travail obligatoire, mais fait ressortir les pouvoirs extraordinaires de l'accusé

../

H0502 - 0080

Sauckel dans ce domaine.

Les documents que j'ai mentionnés jusqu'ici constituent la base sur laquelle le Ministère Public soviétique a fondé sa déclaration que le parti fasciste était le centre de toutes les mesures relatives au travail obligatoire et forcé.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur le rôle joué par le Haut Commandement militaire allemand dans l'organisation du travail obligatoire, et dans la déportation et l'asservissement du peuple soviétique.

Pour préciser ce but, je vous présente, sous la côté URSS-367 un document de l'OKH ayant trait à, et j'emploie les termes mêmes du document, la "mobilisation de la main d'oeuvre russe pour le Reich." Je lis , prenons la page du Livre de Documents où on peut trouver ce document, première page, en haut, à gauche. En premier lieu, considérons la source d'où émane ce document : "Quartier Général du Haut Commandement de l'Armée de terre ~~10 mai 1942~~, Chef du Ravitaillement et de l'Administration, Section de l'Administration militaire (Economique) n° 113210/42 - SECRET". En haut, à droite, il est noté : "Quartier Général du Haut Commandement de l'Armée de terre, 10 Mai 1942", et de nouveau, le cachet "Secret".

Après ce titre, nous lisons dans ce document :

"Autorité : Ordre du Haut Commandement de l'Armée de terre n° P-2877/42, Secret, 25 avril 1942.

Ordre du Haut Commandement de l'Armée de terre, n° P-3158, 1942, Secret, 6 Mai 1942.

Ainsi, le Document que j'ai l'intention de citer ici émane de l'OKH, et est basé sur des ordres précédemment donnés par l'OKH.

A la fin de ce document, il y a une liste de personnages auxquels ce document a été envoyé. Cette lis-

../

H0502 - 0081

mérite l'attention spéciale du Tribunal, mais je ne m'y étendrai pas. Elle commence ainsi :

"Aux commandants des armées de l'Est....."

et elle se termine par "l'administration des armements et l'état-major économique de l'Est, sous le Haut Commandement des Armées de terre."

La liste de ces adresses ne laisse subsister aucun doute sur la question de savoir qui était chargé d'exécuter les ordres contenus dans ce document. Les véritables exécutants étaient les autorités militaires.

Passons maintenant au contenu du Document ci-dessus mentionné. Tout d'abord, quel était le but de l'OKH en envoyant une telle lettre ? La réponse à cette question se trouve dans le premier paragraphe de notre document que je vais maintenant verser au dossier. Je raccourcis la citation :

"Pour réaliser ces mesures de mobilisation qui devront être appliquées dans tous les territoires occupés de l'Est, y compris les zones d'opération et régions militaires, il est nécessaire d'introduire des mesures spéciales parce que les bureaux chargés de l'utilisation de la main d'oeuvre et les commissions de mobilisation du plénipotentiaire général pour l'utilisation de la main-d'oeuvre, n'étaient pas à même de faire face à l'ensemble de cette tâche."

..."Nous nous occupons ici de mesures qui ont une importance décisive pour l'issue de la guerre. La situation de la main d'oeuvre dans le Reich exige d'une manière urgente l'application immédiate des mesures citées et sur une grande échelle doit être considérée comme la tâche la plus importante de toutes les organisations."

Je passe ensuite. Je vais citer maintenant deux

../

H0502 - 0082

paragraphes de ce document qui sont réunis en une section unique intitulée :"Importance relative des exigences de l'Armée en matière de main-d'oeuvre, et des exigences de l'Administration économique de l'Est, en matière de main d'oeuvre". On y trouvera une définition de la mesure dans laquelle doit être exploitée par les armées cette force vive des esclaves conquis.

Je lis maintenant la page 129 du Livre de Documents :

"Les besoins immédiats de l'Armée en main d'oeuvre doivent être satisfaits en premier lieu, parallèlement avec la mobilisation pour le Reich, seulement si ces besoins sont urgents et déterminés.

L'étendue des besoins de l'Armée est déterminée par les Etats-Majors de l'Armée, par les Commandants de Secteurs du Front et par les Commandants d'Unité.

En même temps, cependant, en raison de la pénurie extrême de main d'oeuvre, dans le Reich, il est nécessaire d'étudier soigneusement les besoins de l'Armée en main d'oeuvre, car cette main d'oeuvre est si précieuse pour l'industrie de guerre, et par conséquent pour toute l'économie de guerre. Cela concerne également la main d'oeuvre déjà employée par les Unités de l'Armée.

LE PRESIDENT. - Général, n'est-il pas suffisant de dire que ce document stipule qu'il faut accélérer la mobilisation de la main d'oeuvre, dans le but de subvenir aux nécessités du Reich ? Est-ce que cela ne vous parait pas suffisant comme résumé ?

Général ZORYA. - Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Président. Cela serait suffisant si l'on ajoute encore que le document parle de l'accélération de la mobilisation pour le travail, et également de la

../

H0502 -0083

participation des autorités militaires à ceci; elles devaient fournir un appareil correspondant, assurant la bonne exécution de tous les ordres concernant le travail obligatoire.

Je passe au document suivant que j'ai l'intention de présenter à la Cour, page 23 de mon exposé. Il ne serait pas juste de croire que l'O.K.H. a uniquement donné des ordres de caractère si général. En Juillet 1941 l'accusé Keitel a appris que les sous-services de l'organisation Todt de la région de Lvov payaient aux ouvriers du pays un salaire de 24 roubles. Keitel en était indigné. Todt a immédiatement reçu une réprimande.

Nous en venons ainsi au document suivant que je verse au dossier sous la côté URSS-366. Dans ce document le Ministre du Reich Dr. Todt rapporte directement que"le Général Feldmarchal Keitel a exprimé son mécontentement du fait que les sous-services de l'organisation Todt du district de Lvov payaient un salaire aux travailleurs du pays, jusqu'à un montant de 25 roubles, et que les sous-services de l'O.T. se servent des usines."

Il déclare que "déjà à mon dernier voyage, j'ai expliqué en détail à tous les membres de l'Etat-Major que les règles pour l'utilisation de la main d'oeuvre en territoire russe diffèrent de celles appliquées en Europe Occidentale."

Il explique ensuite qu'il interdit catégoriquement l'attribution d'une somme quelconque pour quelque travail que ce soit pour l'organisation Todt, et termine ce document en disant qu'aucune compensation ne sera donnée aux firmes pour des salaires qui ne se conforment pas aux règlements ci-dessus.

../

FP/6

22/2/46

H0502 – 0084

Le Gouvernement allemand et le Commandement Militaire ont ordonné la mobilisation des pacifiques citoyens soviétiques en vue de tâches qui mettaient leur vie en danger. Goering disait cela au cours d'une conférence en 1941. Je présente ce document sous le nº URSS I06 ; il a été signé par Goering le 8 septembre 1942, et concerne la construction de fortifications sur le théatre d'opérations de l'Est. Ce document vient des archives allemandes capturées par les armées alliées dans l'Ouest.

L'annexe de ce document indique qu'il n'est à communiquer qu'aux officiers de toutes les divisions allemandes sur le front de l'Est. Page 2 du document se trouve l'ordre d'Hitler, je lis (page 147 du Livre de Documents) :

8 Septembre 1942

"Les dures batailles défensives dans la zone des groupes d'armée centre et nord me portent à faire connaître mes vues sur certains principes fondamentaux de la Défense."

Ensuite suivent les paragraphes 1 et 2, à la page 7 et à la page 8, qui parlent des principes de défense même et qui ne nous intéressent pas aujourd'hui.

A la page 148 du Livre de Document se trouve l'endroit suivant que je cite :

"L'ennemi se permet de construire des positions dans une mesure beaucoup plus grande que nos propres troupes. Je sais que l'on alléguera que l'ennemi dispose de beaucoup plus de main d'oeuvre que nous pour la construction de ses positions. Il est, par conséquent, absolument nécessaire de faire usage, avec toute l'énergie possible, de tous les prisonniers de guerre, et de toute la main d'oeuvre locale pour ces travaux. Ce n'est que dans ce domaine que les Russes nous sont supérieurs, grâce à leur

../

H0502 - 0085

comportement brutal. Par ce moyen également, on pourra épargner dans la mesure du possible au soldat allemand de travailler à des positions de défense derrière la ligne de feu, pour qu'il soit libre d'accomplir ses propres tâches, et maintenu en fo me pour leur accomplissement. Fréquemment, on ne fait pas preuve d'une fermeté suffisante à cet égard, ce n'est pas la fermeté telle que l'exige la bataille actuelle que nous livrons pour survivre, car dans cette bataille, ce n'est pas pour une victoire que nous luttons, mais pour l'existence et pour la survivance de notre peuple.

" Il est en tout cas plus humain de faire travailler la population russe par tous les moyens, plutôt que de sacrifier ce que nous avons de plus précieux, le sang de notre propre peuple. "

Cet ordre est signé d'Adolf Hitler.

Les troupes de l'Armée Rouge ont également saisi une copie du dégret allemand qui mentionne l'ordre de Keitel sur le travail obligatoire dans la zone de combat. Je présente ce document sous le N° U.R.S.S. 407. Je pense qu'il est possible d'en lire quelques extraits (page 149 du Livre de Documents) :

"O R D R E .

Par ordre du Chefd'Etat Major général du Commandement militaire au sujet du service du travail obligatoire dans la zone de combat du territoire de l'Est nouvellement occupé, toutes les femmes nées en 1924 et 1925 sont, par la présente, mobilisées pour le travail en Allemagne. "

Le point 5 prévoit que celles qui ne se présenteront pas aux dates fixées seront considérées comme saboteurs et seront tenues responsables, conformément aux lois militaires.

Le Chef de l'Affectation de la Main d'Oeuvre.

H0502-0086

Je vais résumer cette section : Le Haut Commandement des Forces armées allemandes et l'accusé Keitel ont directement participé à la mise en oeuvre de ce système d'esclavage et de travail forcé et ont librement fait usage des facilités du Commandement militaire, afin de réaliser leurs buts criminels.

Je demande maintenant au Tribunal de bien vouloir se reporter au document suivant que je présente sous le n° U.R.S.S. 381.

LE PRESIDENT. - Général, est-ce que ce dernier ordre que vous nous avez cité provenait de Keitel ? Il semblait provenir du chef de l'état-major du Commandement militaire.

GENERAL ZORYA. - Ce n'est pas un ordre de Keitel ; c'est un document que j'ai présenté sous le n° U.R.S.S. 381, qui est intitulé : "Instructions pour l'organisation domestique et pour l'utilisation des forces déportées de l'Est."

LE PRESIDENT. - Je croyais que vous vouliez dire que c'était un ordre de Keitel.

GENERAL ZORYA. - Non, c'est de Sauckel.

LE PRESIDENT. - Très bien. Continuez.

GENERAL ZORYA. - Le document précédent que j'ai présenté à la Cour est réellement signé par Keitel. Maintenant, je vous parlerai de cette instruction. Je demande à la Cour de bien vouloir se reporter à la date : 26 janvier 1942. Dans cette instruction, à la page 150 du Livre de Documents, il est indiqué que la décision que le Reichsmarchal a prise en vue d'utiliser la main d'oeuvre de l'Est pour l'organisation domes-

H0502 - 0087

tique allemande s'avère être très utile, car elle permet l'envoi dans l'armée des hommes des jeunes classes. Cette solution est indispensable pour la bonne conduite de la guerre. C'est pourquoi il faut en arriver là. Si le nombre des volontaires ne correspond pas à ce que l'on espère, nous prendrons des mesures plus rigoureuses.

Le Ministère Public Américain a déjà présenté un document du Ministère Public soviétique, sous le nº URSS I5I, intitulé "Instructions en ce qui concerne l'organisation de travailleurs obligatoires déportés de l'Est". Je n'ai pas l'intention de citer ce document, mais je considère comme indispensable d'indiquer....

DR. NELTE. - Défenseur NELTE pour KEITEL. Monsieur le Président. L'accusateur a dit que le document URSS 407 était un ordre de Keitel. Je viens de trouver ce document. Il est signé par un Commandant de Place, et par un secrétaire, Chef du Bureau de Travail. Est-ce le même document que le nº 404 de l'URSS que vous avez sous les yeux ?

LE PRESIDENT. - J'ai déjà fait remarquer, n'est-ce pas, que cet ordre n'était pas de Keitel. J'ai déjà souligné ceci.

DR. NELTE. - Oui, mais Messieurs, le Procureur soviétique a répété que le nº 404 était un ordre de Keitel. C'est pourquoi je voulais rectifier.

GENERAL ZORYA. - Peut-être que la Cour me permettra de donner quelques éclaircissements à ce sujet. Je crois qu'il y a eu un malentendu, dû à la difficulté d'une traduction exacte. J'ai parlé du fait que les armées russes se sont emparées d'un ordre des forces d'occupation allemandes qui se reportait à un ordre

../

H0502 - 0088

de Keitel. Cet ordre commence de la façon suivante :

"En raison des décisions du Chef de l'Etat-Major sur le travail obligatoire et la déportation dans les régions occupées de l'Est, du 6 novembre 1943, etc..."

Je ne citerai pas le texte entier.

../

H0502 - 0089

22/2/46 16 H 40 17 H 15

JN I

Je demande au Tribunal de vouloir bien se reporter quelques pages en arrière au document que j'ai déjà présenté avant le document du haut commandement des forces de terre de 1942.

Je dois dire que le report à l'ordre correspondant du haut commandement allemand sur la question de la mobilisation des forces armées figure à ce document.

Je veux maintenant présenter sous le n& 407 un ordre qui a quelques rapports avec l'un des ordres dont j'ai parlé tout à l'heure

LE PRESIDENT. - J'ai du mal àvous comprendre. Voilà ce que j'ai sous les yeux comme traduction : les unités de l'Armée Rouge ont saisi un exemplaire d'un décret allemand qui mentionne un ordre de Keitel.

Ce document est soumis sous un n° d'ordre URSS. C'est un ordre du chef de l'état major du commandement militaire daté du 8/II/43. Il est question ensuite de travail obligatoire en zone de combat puis on parle des personnes qui ne se présenteront pas ou qui saboteront.

Il me semblait que vous aviez dit que le chef de l'armée de terre était Keitel, mais Keitel était chef de l'OKW.

Affirmez-vous qu'il était chef de l'Armée de terre ?

H0502 - 0090

GENERAL ZORYA. - Je vous dis ce qui se trouve dans le document " par ordre du chef du commandement militaire ". C'est ce qu'il y a dans le document, je n'ai rien dit de plus.

LE PRESIDENT. - Je ne crois pas que cela vaille la peine de discuter plus longtemps.

GENERAL ZORYA. - Je me reporte au document auquel je me suis arrêté. Il a été présenté par le Ministère Public américain sous le n°L et il porte le titre " organisation et utilisation de la population provenant des régions de l'Est". Je ne vais pas lire ce document, je ne dirai qu'une chose c'est qu'il établissait un régime spécial pour ce genre de travailleurs et les plaçait sous les ordres de chefs qui leur interdisaient d'avoir un régime de vie normale et libre. Les travailleurs de l'Est n'avaient pas le droit d'aller dans les églises ni dans certains lieux publics, ils étaient obligés de porter un insigne spécial triangulaire sur lequel était écrit en blanc sur fond bleu " EST".

Pour ce les travailleuses de l'Est pour tout ce qui concerne les travaux domestiques il est indiqué - ceci figure à la page 131 du livre de documents - que tout étranger juge chacun de nous sur son attitude et notre conduite personnelle est pour lui caractéristique de notre pays Plus loin, on indique que s'il se trouve exceptionnellement deux travailleurs dans la même maison, l'un Allemand et l'autre de l'Est, le premier doit avoir la préférence et toujours passer avant le travailleur de l'Est. Les ouvriers allemands doivent à tous points de vue se trouver toujours dans une position supérieure.

H0502 - 0091

JN 3

Le paragraphe 2 de cette instruction établit un système spécial pour les travailleurs de l'Est. Nous allons considérer les conditions dans lesquelles devait avoir lieu leur esclavage.

" Le travailleur de l'Est utilisé dans les travaux domestiques se trouve dans des conditions particulièrement pénibles. Leur situation est réglée par des indications spéciales."

Ces " indications spéciales " apparaissent au paragraphe 9 où l'on dit :

" Une femme de l'Est n'a pas le droit d'avoir du temps libre.

" Les travailleuses de l'Est n'ont pas le droit de quitter leurs travaux domestiques si ce n'est pour des tâches en rapport avec ces travaux."

Dans le paragraphe 10, on indique que les travailleurses de l'Est utilisées chez les particuliers sont mobilisées pour un temps indéterminé.

Le paragraphe 12 établit qu'une personne de nationalité allemande ne doit pas dormir dans la même chambre qu'une travailleuse de l'Est.

Le paragraphe 14 établit que les travailleuse de l'Est n'ont pas le droit de recevoir de vêtements.

C'étaient là les droits des travailleurs de l'Est. Le Ministère Public soviétique dispose d'une grande quantité de documents constitués par des dépositions de personnes ayant assisté à certaines tortures administrées à ces travailleuses.

H0502-0092

22/2/46 16 H 40 17 H 15

JN 4

Le gouvernement soviétique disposait dès le début de la guerre contre l'Allemagne fasciste de nombreuses dépositions sur les crimes des envahisseurs germano-fascistes.

Le premier de ces documents est une note du Commissaire du Peuple aux affaires étrangères, Molotov. Cette note a déjà été présentée sous le n° URSS-51/2. Dans cette note on indique que la population civile a été déportée vers les travaux forcés et que cette population était considérée comme un ensemble de prisonniers vivant dans des camps dans des conditionsimpossibles. On donne le nom de ces camps où la population civile était soumise à des tortures et où se trouvaient des femmes, des vieillards et des enfants, où régnaient une mortalité incroyable qui atteignait tous les jours de 25 à 30 personnes.

Dans cette note on indique qu'après l'occupation de Kiev, les Allemands ont expédié au travail obligatoire toute la population civile de 14 à 60 ans sans tenir compte de la situation sociale nida l'état de santé ou de la nationalité. Les malades n'étant pas capables de se tenir debout recevaient une amende pour les jours où ils n'avaient pas travaillé.

A Kharkhov, les occupants ont voulu se moquer des intellectuels de l'Ukraine. Le 7 novembre 1941 on donna l'ordre à tous les acteurs de se présenter au théâtre pour être enregistrés. Lorsqu'ils furent rassemblés, on les entoura et les soldats allemands les attelèrent à une charette et les firent courir dans la rue.

Nous avons une autre note du Commissaire du Peuple aux affaires étrangères, datée du 27 avril 1942. Cette note a déjà été présentée au Tribunal sous le numéro

H0502-0093

URSS-5I. Le paragraphe 3 de cette note dit :

" L'établissement du travail forcé dans les régions occupées de l'URSS et la déportation de la population civile comme prisonniers."

Il est indiqué qu'en Ukraine et en Russie Blanche les Allemands ont introduit la règle du travail de 14 à 16 heures par jour, sans paiement dans la plupart des cas ou avec une rémunération dérisoire.

Dans l'instruction secrète sur les problèmes des régions occupées de l'Est saisie par les troupes de l'Armée rouge en 1942, le chef du front central, le Général Lieutenant Weigang reconnait qu'il s'est avéré impossible de soutenir la production industrielle avec des gens à moitié vêtus et à moitié morts de faim,

" ... que la dévaluation de l'argent et la crise de matières premières et de ravitaillement coïncide avec un manque dangereux de confiance à l'égard de la population locale, ce qui constitue un danger pour la tranquillité des régions occupées absolument inadmissible à l'arrière des troupes qui combatent."

Dans ce même document, le général allemand ose appeler nos régions " nouvelles possessions coloniales de l'Est ".

Reconnaissant que l'écroulement complet de l'industrie dans les régions occupées a entrainé un chomage massif, le général allemand Weigang donne les instructions suivantes sur l'accélération de l'expédition forcée en Allemagne des Russes, des Ukrainiens, des Balancs Russiens et autres travailleurs de l'endroit :

" L'expédition

H0502 - 0094

22/2/46 16 H 40 17 H 15

JN 6

" L'expédition en Allemagne de quelques millions de travailleurs sélectionnés, tirés de ces réservoirs inépuisables de gens bien portants et solides pourra à elle seule résoudre le problème urgent de la demande de main d'oeuvre. Elle permettra de faire face à l'insuffisance catastrophique de main d'oeuvre en Allemagne."

Dans un ordre saisi par les troupes de l'Armée Rouge n° 3, on demandait d'expédier en Allemagne toute la population de certaines régions pour les travaux les plus pénibles. Cet ordre déclarait également que le travail obligatoire ne devait pas être payé :

" ... la population paiera ainsi les actes de sabotage qui ont été commis ainsi que ceux qui pourraient éventuellement l'être dans l'avenir."

A Kaluga, sous la signature du commandant allemand Portazius fut publiée la déclaration suivante le 20 novembre 1941 :

" Le citoyen qui ne travaillerait pas ou qui travaillerait moins que le nombre d'heures imposé recevra des amendes

" 2, les citoyens qui ne répondraient pas à l'appel au travail seront passibles de punitions corporelles et n'obtiendront pas leurs attributions alimentaires

" 3, les citoyens qui refusentsystématiquement de travailler seront déportés

" 4, les habitants qui ont peur de travailler seront envoyés dans des sections de travailleurs logés dans des casernes et obligés de travailler aux travaux particulièrement pénibles."

H0502 – 0095

Dans cette note, on indique aussi que les fermes collectives seront dissoutes pour être remplacées par des fermes communales sous la direction d'Allemands.

Ces dispositions terriennes figurent dans un ordre édité fin février 1942 par le gouvernement hitlérien des régions occupées, à savoir, Alfred Rosenberg.

Je passe quelques pages de mon exposé pour en arriver à la note suivante du Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères Molotov, qui figure à la page 39 de mon exposé. Cette note venue après celle du 27 avril 1942, le 11 mai 1942.

Le Commissaire du peuple aux affaires étrangères a envoyé à tous les ambassadeurs et plénipotentiaires des pays avec lequels il avait gardé des relations diplomatiques une note sur la déportation massive et forcée des régions soviétiques occupées. Cette note a déjà été présentée au Tribunal sous le n° URSS-51/4. Je voudrais en lire quelques extraits figurant à la page 165 du livre de documents. A cette page figure un report à la déclaration de Goering que j'ai déjà citée. Je ne vais pas citer encore une fois tout ce que Goering a dit mais seulement lire ce que la note de Molotov indique :

"... qu'il ne fallait pas épargner la population soviétique et qu'il fallait se conduire avec elle de la façon la plus implacable."

Dans le paragraphe 4 du point "A" du document, il est rappelé qu'il fallait agir vite et sévèrement :

" ... il faut utiliser les punitions les plus terribles, punitions de nourriture et s'il y a lieu, peine de mort."

H0502 – 0096

22/2/46 I6 H 40 I7 H I5

JN 8

Dans la note de Molotov, il est indiqué, sous la signature de Sauckel que Goering s'occupait activement du travail des populations des régions occupées.del'Est.

Les agents de Sauckel - ceci figure à la page 41 de mon exposé - ont commencé à enregistrer toute la population capable de travailler dans les régions occupées de l'URSS. Aux personnes enregistrées, on proposait un travail volontaire en Allemagne, mais, comme il n'y avait presque pas de volontaires, les Allemands prirent des mesures de force.

Le 31 mars 1942, Sauckel envoya untélégramme de la contenance suivante à ses collaborateurs :

" Le recrutement dont vous êtes responsable doit être accéléré par tous les moyens disponibles y compris l'application sévère du principe du travail forcé!

(Je passe à la page 42 de mon exposé)

Un texte complet de dépositions du chef de lá Police de Sécurité et du chef SS de Karkhov sur la situation dans la ville de Kharkov du 23 juin au 9 septembre 1942, est à la disposition du Ministère Public soviétique.

" Le recrutement de la force de main-d'oeuvre - dit-on dans ce document - nous donne toujours des soucis car la population manifeste une répugnance pour partir travailler en Allemagne.

" La situation actuelle est telle que chacun fait tout ce qui est en son pouvoir pour esquiver la mobilisation. Le départ volontaire en Allemagne est depuis longtemps hors de question."

H0502 - 0097

JN 9

Je dois signaler, Messieurs, que l'accusé Sauckel en tant que plénipotentiaire général pour l'utilisation de la main d'oeuvre a eu une activité criminelle comme l'indique la note du Commissaire du peuple aux affaires étrangères que je viens de vous présenter.

Je présente comme preuve le télégramme que Sauckel en envoyé à ses collaborateurs sous le n° URSS-382. Dans ce télégramme, Sauckel écrit : - page 71 de votre livre de documents -

" La mise en marche de la mobilisation doit être immédiate et accélérée dans la mesure du possible afin que au plus tard en avril puisse être assuré un nombre triple de travailleurs."

La décision de Sauckel fut considérée par Goering au moment où il était plénipotentiaire pour le plan de Quatre ans dans le discours qu'il a fait le 6 août 1942. Ce document a déjà été présenté sous le n° URSS-170. Je vous demande de vous reporter à ses pages 12 et 13. Goering a fait la déclaration suivante...

LE PRESIDENT. - Général, tout ceci nous a certainement déjà été lu il y a quelques jours. La citation même a été faite, intervention de Lohse etc...

GENERAL ZORYA. - Parfaitement, Monsieur le Président, mon collègue Meinine a lu ce document mais justement pas ce passage.

LE PRESIDENT. - Nous pensons qu'il l'a lu " Je ne veux pas couvrir de louanges le Gauleiter Sauckel, il n'en n'a pas besoin"etc... On a certainement mentionné le passage que vous êtes en train de résumer.

H0502-0098

GENERAL ZORYA. - Je ne veux pas discuter ni parier, j'ai suffisament de documents sans celui-là.

LE PRESIDENT. - Il se peut que vous ayez raison, cependant.

GENERAL ZORYA. - Je vais lire très vite ce document :

" Je ne veux pas couvrir de louanges le Gauleiter Sauckel, il n'en a pas besoin, mais ce qu'il a accompli en très peu de temps pour réunir des travailleurs venus d'un bout à l'autre de l'Europe, représente une réussite unique dans son genre.

" Je dois vous dire à tous, Messieurs que si chacun de vous utilisait dans son domaine seulement 1/6 de l'énergie fournie par Sauckel, les tâches qui reposent sur vous seraient facilement accomplies. J'en suis sincèrement convaincu, ce ne sont pas là de vaines paroles."

Je reviens maintenant à la note du Commissaire du Peuple aux affaires étrangères Molotov, en date du 11 mai 1943, où l'on parle de la population soviétique déportée en Allemagne. On déclare que presque partout il y avait des répressions sanglantes prises contre la population soviétique déportée. A Gyars, par exemple, les Allemands ont fusillé 75 hommes qui se refusaient à la déportation. En Bulgarie se sont produits les mêmes faits, des fusillades, des pendaisons d'une plus ou moins d'importance.

LE PRESIDENT. - J'ai cru comprendre au début de votre exposé que vous aviez l'intention de terminer cet après-midi. Il est maintenant 5 heures 5, pouvons-nous espérer que vous terminerez cet après-midi ?

H0502-0099

GENERAL ZORYA. - Si je n'avais pas été interrompu pendant mon exposé au sujet de Keitel, j'en aurais maintenant terminé.

LE PRESIDENT. - Pour combien de temps en avez-vous encore ?

GENERAL ZORYA. - Pour 10 minutes au maximum.

Dans cette note il est indiqué que les citoyens soviétiques des régions occupées avaient organisé une opposition à l'autorité allemande. Dans les régions baltes, ukrainiennes et de Russie Blanche, on note beaucoup de cas de départs dans les partisans. Plutôt que rester sous l'autorité allemande on essayait de se libérer en s'enfuyant dans les partisans.

Je voudrais citer la déposition d'une jeune fille d'un kolkhoze qui raconte :

" On nous mettait de 50 à 60 personnes par wagon en nous interdisant de sortir. La sentinelle allemande venait de temps en temps nous donner des coups. Nous subissions un examen dans une commission spéciale où l'on nous mettait complètement nus.

" Plus nous nous rapprochions de l'Allemagne, plus notre situation devenait pénible. A chaque station ou presque on jetait des gens malades ou morts de faim. On nous expédiait dans des camps où se trouvaient déjà des prisonniers de guerre soviétiques. C'était un détachement se trouvant dans une forêt et entouré par des fils de fer barbelés.

" Ma soeur Valentine et une autre petite fille sont tombées dans une usine militaire."

H0502 – 0100

Plus loin dans le 2 ème paragraphe de la note on décrit le régime auquel étaient soumis les citoyens soviétiques en Allemagne. On possède aussi une déclaration de Goering disant que les Russes ne sont pas délicats et par conséquent faciles à nourrir sans que cela diminue d'une façon appréciable les réserves alimentaires.

" Le Russe ne doit pas être gaté, il ne faut pas l'habituer à la nourriture allemande."

Dans cette note sont également rapportés des extraits de la presse allemande se rapportant à la façon dont vivent les travailleurs russes en Allemagne. Enfin, nous avons un grand nombre de lettres des Allemands eux-mêmes adressées par les soldats du front de l'Est parlant des vexations aux populations soviétiques. Je vais lire un extrait de l'une de ces lettres. C'est la lettre d'un soldat de la 22I ème division d'Infanterie :

" Beaucoup de femmes russes et des jeunes filles travaillent dans les usines. Dans certains endroits on les oblige à travailler 14 heures ou même davantage. Elles ne reçoivent pas de salaire. Pour aller au travail et pour en revenir il faut marcher en convois. Les Russes sont tellement exténués qu'ils tombent . Les gardes les fouettent bien souvent.

" Ma voisine, ces jours-ci a obtenu une travailleuse. Après avoir remis de l'argent, on lui a fait choisir une jeune fille parmi les femmes qui venaient d'arriver de Russie."

H0502-0101

Dans la suite de la note, on parle aussi de cas de suicides de jeunes filles russes. La note se termine par une déclaration du gouvernement soviétique sur ce qu'elle appelle " remettre toute la responsabilité sur toute la clique qui gouvernait en Allemagne, sur l'armée fasciste, sur le haut commandement de l'armée fasciste".

Le gouvernement sovietique estime que sont également responsables de tous ces crimes commis, tous les fonctionnaires allemands qui ont travaillé à la déportation, au maintien dans les camps, à la vente en esclavage et à l'exploitation inhumaine des gens expédiés de force en Allemagne.

De ce fait, le gouvernement soviétique estime qu'une grande responsabilité est portée par les grands criminels et en particulier par le Plénipotentiaire pour l'utilisation de la main d'oeuvre Sauckel et par Alfred Rosenberg.

Le Gouvernement Soviétique exprime sa certitude que le gouvernement hitlérien et ses agents doivent porter la complète responsabilité de leurs crimes et recevoir une punition exemplaire pour leurs crimes incroyables, pour avoir privé et torturé des millions de citoyens soviétiques après les avoir expédiés de force en Allemagne.

Ceci termine mon exposé sur la déportation et le travail forcé en Allemagne.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal s'ajourne jusqu'à demain 10 heures.

(La séance est suspendue à 17 heures 15)